



Rapport financier annuel

Exercice clos le 31 décembre 2010



Le présent document constitue le rapport financier annuel prévu par l'article L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier.

Il a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et mis en ligne sur le site Internet d'Afone le 26 avril 2011.

SOMMAIRE

I – DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE _____	3
II – COMPTES CONSOLIDES 2010 _____	4
III – ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES _____	8
IV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES _____	38
V – COMPTES SOCIAUX 2010 _____	40
VI – ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX _____	44
VII – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX _____	58
VIII – RAPPORT DE GESTION 2010 _____	60
IX – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION RELATIF A LA GOUVERNANCE ET AU CONTRÔLE INTERNE _____	80
X – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION _____	91
XI – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES _____	93
XII – DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS _____	94
XIII – DOCUMENT D’INFORMATION ANNUEL _____	96

I – DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

I.1 – Personne responsable

Le Président Directeur Général
Monsieur Philip FOURNIER

I.2 – Déclaration de la Personne Responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 60 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 26 avril 2011

Philip FOURNIER

II – COMPTES CONSOLIDES 2010

II.1 – Etat de la situation financière consolidé du Groupe Afone au 31 décembre 2010

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Ecarts d'acquisition	2.3.1 / 4.1	15 741	13 056
Immobilisations incorporelles	2.3.2 / 4.2	4 442	4 964
Immobilisations corporelles	2.3.3 / 4.3	13 874	14 510
Titres de participation	4.4	76	76
Titres mis en équivalence	4.5	0	1 412
Part non courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.6	2 886	2 614
Autres actifs financiers non courants	2.3.5 / 4.7	645	614
Actifs d'impôts différés	2.3.7 / 4.26	873	2 144
Actifs non courants		38 536	39 391
Stocks	2.3.8 / 4.8	2 242	1 609
Créances clients et autres débiteurs	2.3.9 / 4.9	33 139	21 337
Part courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.6	2 236	1 774
Créances d'impôts courants		286	0
Autres actifs courants	2.3.10 / 4.10	929	704
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.11 / 4.11	18 147	12 886
Actif courant		56 980	38 310
Actifs détenus en vue de la vente			
Total actif		95 516	77 701

PASSIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	2.3.12 / 4.12		
Capital social		624	624
Réserves liées au capital		45 245	47 240
Autres réserves		-9 820	-12 508
Résultat part du groupe		3 601	2 724
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		12	13
Total des capitaux propres		39 662	38 093
Emprunts à long terme	2.3.13 / 4.14	1 615	1 322
Dettes financières liées au refinancement	2.3.14 / 4.14		
Passifs d'impôts différés	2.3.7		
Provision à long terme	2.3.15 / 4.13	2 900	2 897
Autres passifs non courants	2.3.16 / 4.15	2 094	2 326
Passifs non courants		6 609	6 544
Fournisseurs et autres créditeurs	4.16	36 675	24 853
Autres dettes courantes	4.17	7 292	6 857
Emprunts à court terme		2 382	0
Part courante des emprunts à long terme	2.3.13 / 4.14	1 689	1 298
Part courante des dettes financières liées au refinancement	2.3.14 / 4.14	0	56
Impôts exigibles		0	0
Provision à court terme	4.13	1 208	0
Passifs courants		49 246	33 064
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés			
Total Passif		95 516	77 701

II.2 – Etat du résultat consolidé (en K€)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	4.18	71 683	65 836
Achats consommés	4.19	-37 484	-31 965
Charges de personnel	4.21	-14 903	-16 048
Charges externes	4.20	-11 878	-10 833
Impôts et taxes		-1 580	-1 399
Dotations aux amortissements		-3 490	-3 916
Dotations aux provisions	4.22	229	-676
Autres produits et charges d'exploitation	4.23	1 770	485
Résultat opérationnel courant		4 347	1 484
Autres produits et charges opérationnels	4.24	-1 376	
Résultat opérationnel		2 971	1 484
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		82	76
Coût de l'endettement financier brut	4.25	-81	-105
Coût de l'endettement financier net	4.25	1	-29
Autres charges financières	4.26	-1 013	-586
Autres produits financiers	4.26	2 867	1 734
Charge d'impôt	4.27	-1 242	-888
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.28	17	1 006
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		3 601	2 721
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		3 601	2 721
. attribuable aux actionnaires d'afone		3 601	2 724
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		0	-3
Résultat par action		0,577 €	0,437 €
Résultat dilué par action		0,577 €	0,437 €

II.3 – Résultat global (en K€)

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	3 601	2 721
Opérations sur titres auto-détenus	50	-31
Ecart de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe	50	-31
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe	50	-31
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	50	-31
Résultat GLOBAL	3 651	2 690

II.4 – Etat des flux de trésorerie consolidés (en K€)

	notes	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	4.28.1	8 325	6 166
- Impôts versé (B)		-307	234
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité(C)	4.28.2	-1 909	1 677
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)		6 110	8 077
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.28.3	-2 304	-2 284
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6	35
+/- Incidence des variations de périmètre	4.28.4	625	
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.28.5	460	656
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		0	
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	53
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-1 213	-1 540
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		-30	-73
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		2 552	376
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-2 491	-2 881
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		-44	-55
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-1 989	
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-2 001	-2 633
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)			
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		2 896	3 903
T ouverture	4.11	12 886	8 982
T Clôture	4.11	15 781	12 886

II.5 – Etat de variation des capitaux propres consolidés (en K€)

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Mino-ritaires	Total
Capitaux propres 31 décembre 2008	623	47 240	-145	-12 333	43	35 429	16	35 446
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto-détenus			-40			-40		-40
Dividendes								
Résultat net de l'exercice (A)				2 721		2 724	-3	2 721
Résultat enregistré directement en capitaux propres (B)					-31	-31		-31
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)			-40	2 721	-31	2 653	-3	2 650
Variation de périmètre								
Capitaux propres 31 décembre 2009	623	47 240	-185	-9 612	12	38 079	13	38 093
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto-détenus			-89			-89		-89
Dividendes		-1 995				-1 995		-1 995
Résultat global pour la période				3 601	50	3 651		3 651
Autres variations								
Variation de périmètre								
Capitaux propres 31 décembre 2010	623	45 245	-274	-6 012	62	39 650	12	39 662

III – ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés concernent la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sauf mention particulière, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

AFONE est une société de prestations de télécommunication et de services.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société AFONE le 23 mars 2011.

1. Introduction

Le Groupe AFONE applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations qui ont été adoptées dans l'Union Européenne et qui sont applicables pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2010. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Pour les exercices ouverts le 1er janvier 2010 de nouvelles normes ou amendements de normes sont d'application obligatoire :

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels ». Ces normes révisées introduisent un certain nombre de dispositions nouvelles quant à la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Leur application est prospective et n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe Afone.

Les autres normes ou amendements de normes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 ne sont pas applicables au groupe Afone ou sont d'une incidence très peu significative.

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non entrées en vigueur pour l'exercice considéré, ou celles adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne :

- les provisions,
- les dépréciations,
- les impôts différés,
- les durées d'utilité des immobilisations

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Secteur opérationnel		Mode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêts
TELECOM	AFONE SA (société mère du Groupe) 11, place François Mitterrand 49 055 ANGERS France	I.G.		
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SECURITE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE FINANCEMENT	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONECALL	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	CARTE & SERVICES SAS	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	Entité ad hoc : 2R MUSIC SARL	I.G.	100 %	0 %
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SERVICES	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	META-LFONE	I.P.	50 %	50 %
TELECOM	PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE	I.G.	100 %	100 %

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. META-LFONE, co-entreprise détenue à 50/50 par AFONE et LECLERC TELECOM est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Variation de périmètre

Au cours de l'exercice, le groupe Afone a fait l'acquisition de 100% des titres de Primus Télécommunications France, filiale française de la société Primus Telecommunications.

Le groupe a également cédé la participation de 35% dans la société Tutor, générant ainsi une plus value de 202 K€.

En outre le groupe a opéré les fusions des sociétés AFONE SECURITE, GIRARDOT 24/24, GESTALARMES et ACDM, la dernière nommée ayant absorbée les 3 autres. Suite à ces fusions, la société ACDM (absorbante) a changé de raison sociale pour devenir AFONE SECURITE.

La société GIRARDOT SECURITEL a changé de dénomination sociale pour devenir AFONE SERVICES.

Entité ad hoc

L'application des dispositions prévues par l'article L. 233-16 du Code de commerce et de l'interprétation SIC12 conduit à considérer la SARL 2R MUSIC comme une entité ad hoc contrôlée par le Groupe.

Les principales caractéristiques de la société sont les suivantes au 31 décembre 2010 :

Capitaux Propres :	13 K€,
Endettement :	0 K€,
Résultat :	0 K€,
Chiffre d'affaires :	183 K€.

2.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de la société AFONE SA est le 31 décembre de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 décembre.

2.3. Notes sur les méthodes comptables

2.3.1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées (incluant les coûts de transaction) et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- Les écarts d'évaluation afférents aux actifs et passifs identifiables,
- L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition du 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les dispositions de la norme IFRS 3 et ont été repris pour leur valeur d'origine sous déduction des amortissements comptabilisés au 31 décembre 2003.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais le Groupe AFONE a affecté les écarts d'acquisition existants aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Ces UGT font l'objet annuellement d'un test de dépréciation de valeur dans les conditions précisées au paragraphe 2.3.6.

2.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent les brevets et licences, les contrats de maintenance et de télésurveillance et d'autres actifs incorporels acquis dont la durée d'utilité est finie ou indéfinie dès lors qu'ils respectent les critères définis par la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles incluent également les logiciels et systèmes d'exploitation développés en interne et destinés au fonctionnement du matériel de télécommunication proposé par le Groupe. Ces actifs constituent une immobilisation incorporelle dès lors qu'ils ont un caractère identifiable et qu'ils peuvent générer des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est finie, et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique ou s'il existe un indice potentiel de perte de valeur.

a) Contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom (bases d'abonnés) acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom résultent des actifs identifiés lors de l'acquisition des différentes filiales.

Leur juste valeur à l'acquisition est déterminée en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus attendus.

Les contrats de maintenance sont amortis sur leur durée contractuelle restant à la date d'acquisition.

Les autres contrats sont amortis linéairement sur leur durée de vie résiduelle estimée, soit 12 ans pour les contrats de télésurveillance et 5 ans pour les contrats télécoms.

Les contrats de maintenance acquis dans le cadre du rapprochement de Carte & Services, sont complètement amortis.

b) Autres actifs incorporels acquis

Actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie : ces actifs résultent de l'acquisition des activités ADG, BIP, Odyssée des Enfants. Ces activités fédératives sont affectées à des numéros de téléphone auxquels se connectent les utilisateurs du service.

Actifs incorporels à durée d'utilité finie : l'activité PBX est directement rattachée à l'exploitation d'un portefeuille contractuel de numéros de téléphone dont la volatilité a amené le Groupe AFONE à considérer que ces contrats acquis s'éteignaient de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

En l'absence de flux de trésorerie nettement identifiés ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites au paragraphe 2.3.6 au niveau de l'UGT AFONE.

c) Frais de développement

Conformément aux principes IFRS, les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères définis par l'IAS 38 à savoir :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Les subventions directement rattachables aux frais de développement activées (tel que les crédits d'impôt recherche) sont inscrites en soustraction des actifs concernés.

d) Instanciation MVNO

Dans le cadre du développement de son offre MVNO (Mobile Virtual Network Operator), le groupe AFONE a acquitté à SFR une participation aux investissements réalisés en contrepartie d'un droit d'entrée sur le réseau. Ce droit est amorti sur la durée du contrat.

2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité des immobilisations corporelles correspondantes et selon le mode linéaire :

Désignation	Durée
- Matériel et outillage	2 à 7 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Alarmes mises à disposition	4 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

COMPLETEL a consenti à AFONE le bénéfice d'un IRU (Irrevocable Right of Use ou en français Droit d'Utilisation Irrévocable) portant sur un réseau et des services de télécommunication. Cet IRU est inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans à compter de la date de livraison des tranches successives.

2.3.4. Créances liées aux financements

a) Contrats de location interne

Les activités monétique et Télécom du Groupe AFONE l'amènent, par l'intermédiaire de la société AFONE FINANCEMENT, à louer des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des box à ses clients.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, ces contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués, s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes. Les montants des loyers à percevoir sont, en conséquence, comptabilisés comme des créances financières.

Les créances financières retraitées correspondent à la valeur actualisée des loyers à percevoir au titre des contrats de location de matériels conclus avec les clients du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée afin de tenir compte du risque de défaillance des clients. Cette dépréciation est déterminée selon une approche statistique sur la base du taux moyen d'impayés constatés par le passé.

b) Créances financières liées aux opérations de refinancement des contrats externes dont le risque de non recouvrement est laissé à la charge de CARTE & SERVICES.

Une partie du parc d'appareils de monétique exploité par CARTE & SERVICES n'est pas louée aux utilisateurs par une société du groupe AFONE.

Le financement de ces contrats de location se traduit par le paiement en avance à CARTE & SERVICES de la totalité des montants à percevoir au titre de ces contrats. Pendant toute la durée des contrats de location, les organismes financiers facturent ensuite en leur nom, et encaissent pour leur compte, les loyers. Dans certains cas, CARTE & SERVICES garantit aux organismes financiers le paiement du capital restant dû et les loyers impayés en cas de défaillance des clients utilisateurs et conserve ainsi le risque de crédit attaché aux recouvrements des loyers.

En substance, l'opération réalisée dans le cadre des contrats « externes » est identique à celle réalisée dans le cadre des contrats « internes ». Le mode de financement s'analyse comme une cession de créances. Dès lors, dans le cas où le Groupe AFONE conserve le risque de non recouvrement, le montant de ces créances est maintenu en créances financières avec inscription en contrepartie d'une dette financière (cf. note 2.3.14.).

Le groupe Afone n'a plus recours à ce type de contrats depuis 2005. Il en résulte, qu'à fin décembre 2010, il ne figure plus au bilan, ni de créances ni de dettes financières de cette nature.

2.3.5. Autres actifs financiers

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

2.3.6. Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, celle-ci étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net des coûts de cession.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations. Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, une unité génératrice de trésorerie correspondant à un regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes. Le test de dépréciation est effectué à l'échelon de cette unité.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow) ou la méthode des comparables. En application de la norme IAS 36, le taux d'actualisation utilisé est un taux reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux futurs de trésorerie n'ont pas été déjà ajustées. En considération des secteurs d'activité du Groupe, un taux d'actualisation de 9 % a été retenu au 31 décembre 2010, soit un taux identique à celui de l'exercice passé. Le facteur de croissance retenu par le Groupe s'établit à 0,5%.

2.3.7. Impôts différés et décalages temporaires d'impôts

Le groupe AFONE constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires dans la mesure où les éléments prévisionnels ne rendent pas improbables leur imputation sur les bénéfices futurs.

Le groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Le groupe AFONE a mis en place une intégration fiscale.

Les sociétés concernées sont : Afone, Carte et Services, Afone Sécurité, Afone Services, Afone Financement et Afone Call.

2.3.8. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

Les dépréciations relatives aux pièces en stocks destinées au service après-vente sont évaluées en fonction de l'obsolescence des produits et de leur délai de rotation.

2.3.9. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées et sont calculées en fonction des retards constatés sur les échéances.

2.3.10. Autres créances courantes

Les autres créances courantes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non recouvrement.

2.3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont très liquides et sont aisément convertibles en un montant de trésorerie, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Il s'agit de valeurs mobilières de placement et fonds communs de placement dont le risque de changement de valeur est négligeable.

2.3.12. Capitaux propres consolidés

Les actions AFONE détenues par les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres. Lors de leur cession, le résultat dégagé, net de l'effet de l'impôt, est comptabilisé en capitaux propres.

2.3.13. Emprunts long terme

S'agissant d'emprunts souscrits aux conditions de marché, aucun retraitement lié au référentiel IFRS n'est opéré sur ce poste.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.3.14. Dettes financières liées aux opérations de refinancement

Les autres dettes financières retraitées sont liées aux retraitements de consolidation faisant suite à l'acquisition de CARTE & SERVICES.

Il s'agit des éléments suivants :

a) Dettes relatives au financement de contrats externes dont le risque de non recouvrement est laissé à la charge de CARTE & SERVICES

Une partie du parc d'appareils de monétique exploité par CARTE & SERVICES n'est pas directement louée par la société.

Le financement de ces contrats de location se traduit par le paiement à l'avance à CARTE & SERVICES de la totalité des montants à percevoir au titre de ces contrats. Pendant toute la durée des contrats de location, les organismes financiers facturent ensuite en leur nom, et encaissent, pour leur compte, les loyers. CARTE & SERVICES garantit aux organismes financiers le paiement du capital restant dû et les loyers impayés en cas de défaillance des clients utilisateurs et conserve ainsi le risque de crédit attaché aux recouvrements des loyers.

Ce financement a été analysé comme une opération de location entre CARTE & SERVICES et les clients utilisateurs des appareils de monétique, l'intervention des organismes financiers venant seulement modifier les modalités financières de l'opération.

Il en résulte l'inscription en dettes financières d'un montant représentant le capital théorique restant dû par CARTE & SERVICES aux organismes financiers.

L'opération de location s'analysant comme une opération de location-financement dans laquelle CARTE & SERVICES joue le rôle du bailleur, les appareils de monétique sont considérés comme vendus.

La variation de cette dette n'ayant pas de contrepartie en trésorerie, ce retraitement n'a pas d'effet sur le tableau de flux de trésorerie.

b) Dettes relatives au financement de la part de maintenance intégrée aux contrats de location

Dans certains cas, les organismes financiers financent également la maintenance attachée aux contrats de location dès la signature du contrat avec le client utilisateur. Dans les comptes individuels de CARTE & SERVICES, les sommes perçues sont inscrites en produits constatés d'avance pour être réintégrées au chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'écoulement du contrat.

Cette cession de créances futures est assimilée à une opération de financement et reclassée à ce titre en dettes financières.

2.3.15. Provisions

Les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont dites à long terme dès lors que leur échéance probable est supérieure à un an.

Les provisions à long terme incluent également les engagements liés aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses définies pour chacune des entités en fonction des données qui leur sont propres (turnover, taux d'actualisation, âge de départ à la retraite et âge de début de carrière).

2.3.16. Autres passifs non courants

Il s'agit essentiellement des dépôts de garantie versés par les clients lors de la souscription de contrats liés aux activités de télésurveillance, de monétique ou de téléphonie.

2.3.17. Présentation des états financiers

Le résultat opérationnel inclut les produits et les charges récurrents ainsi que les opérations ponctuelles et inhabituelles, comme défini par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité en date du 27 octobre 2004. Il comprend notamment :

- Les plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels,
- Les coûts de restructuration,
- Les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

2.3.18. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité Télécom représente :

- les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.
- la revente de minutes « en gros » réalisée auprès de sociétés distributrices de minutes « au détail » corrigée, le cas échéant, des ventes inter sociétés.
- la vente de minutes « au détail » pour la quote-part qui revient au groupe.
- les ventes de matériels accessoires à la téléphonie (Afone commerce et TPE).
- les prestations de maintenance de matériels (Afone commerce et TPE).

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité « constitution de parcs » représente :

- les prestations de télésurveillance.
- les locations d'alarmes.

D'une manière générale, les systèmes de surveillance et prestations de télésurveillance ainsi que les systèmes de paiement et prestations de maintenance sont facturés à l'initiation du contrat. Le paiement est échelonné mensuellement. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance qui sont repris tout au long de la vie du contrat.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, les contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués (Afone commerce et TPE), s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs. Le montant relatif aux minutes prépayées non consommées à la date de clôture constitue un produit constaté d'avance. Les remises consenties sur les ventes de terminaux, les commissions versées aux distributeurs sont constatées en charges commerciales.

3. Informations sectorielles

Le groupe Afone a défini 2 secteurs opérationnels distincts définis comme suit :

- Secteur Telecom :
Cette activité regroupe l'ensemble des services télécom et monétiques commercialisés par les sociétés du groupe (gestion des flux entrants, vente de trafic en présélection, téléphonie mobile, fédération de services, monétique). A compter de 2010, ce secteur intègre également, l'activité de financement des offres monétiques et Afone commerce car trop faiblement autonome et trop peu significative pour constituer durablement un secteur d'activité à part entière.

- Secteur Constitution de parcs :
Pour mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation d'offres télécoms à valeur ajoutée, Afone a cherché les vecteurs et l'outil industriel permettant un déploiement à grande échelle. Cette activité « constitution de parcs » regroupe les services à valeur ajoutée tels que la télésurveillance. Ces services permettent de proposer aux clients des offres télécoms synergiques.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010 par secteur opérationnel (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2010	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Ecart d'acquisition	15 741	14 139	1 601
Immobilisations incorporelles	4 442	2 738	1 704
Immobilisations corporelles	13 874	12 567	1 306
Titres de participation	76	76	
Titres mis en équivalence			
Part non courante des créances liées au financement	2 886	2 886	
Autres actifs financiers non courants	645	645	
Régularisations Titres		3 484	-3 484
Actifs d'impôts différés	873	873	
Actifs non courants	38 536	37 408	1 127
Stocks	2 242	1 935	307
Créances clients et autres débiteurs	33 139	31 263	1 876
Part courante des créances liées au financement	2 236	2 236	
Créances d'impôts courants	286	286	
Autres actifs courants	929	906	23
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 147	14 915	3 232
Actif courant	56 980	51 542	5 438
Total actif	95 516	88 950	6 565

PASSIF	31/12/2010	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Capitaux propres			
Capital social	624	624	
Réserves liées au capital	45 245	45 245	
Autres réserves	-9 820	-13 088	3 268
Résultat part du groupe	3 601	3 163	438
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	12	12	
Total des capitaux propres	39 662	35 955	3 706
Emprunts à long terme	1 615	1 249	366
Dettes financières liées au refinancement			
Passifs d'impôts différés		-537	537
Provision à long terme	2 900	2 841	59
Autres passifs non courants	2 094	2 094	
Passifs non courants	6 609	5 646	962
Fournisseurs et autres créditeurs	36 675	35 419	1 256
Autres passifs courants	7 292	6 687	606
Emprunts à court terme	2 382	2 382	
Part courante des emprunts à long terme	1 689	1 652	37
Part courante des dettes financières liées au refinancement			
Impôts exigibles			
Provision à court terme	1 208	1 208	
Passifs courants	49 246	47 347	1 898
Total Passif	95 516	88 950	6 565

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2009 par secteur opérationnel (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2009	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Ecart d'acquisition	13 056	11 455	1 601
Immobilisations incorporelles	4 964	2 940	2 023
Immobilisations corporelles	14 510	13 208	1 302
Titres de participation	76	76	
Titres mis en équivalence	1 412	1 412	
Part non courante des créances liées au financement	2 614	2 614	
Autres actifs financiers non courants	614	562	52
Régularisations Titres		4 160	-4 160
Actifs d'impôts différés	2 144	2 511	-366
Actifs non courants	39 391	38 939	452
Stocks	1 609	1 452	156
Créances clients et autres débiteurs	21 337	19 924	1 413
Part courante des créances liées au financement	1 774	1 774	
Autres actifs courants	704	674	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 886	9 764	3 123
Actif courant	38 310	33 588	4 722
Total actif	77 701	72 526	5 174

PASSIF	31/12/2009	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Capitaux propres			
Capital social	624	624	
Réserves liées au capital	47 240	47 240	
Autres réserves	-12 508	-15 108	2 600
Résultat part du groupe	2 724	2 080	644
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	13	13	
Total des capitaux propres	38 093	34 848	3 244
Emprunts à long terme	1 322	1 357	-35
Provision à long terme	2 897	2 758	138
Autres passifs non courants	2 326	1 873	453
Passifs non courants	6 544	5 988	556
Fournisseurs et autres créditeurs	24 853	23 526	1 327
Autres passifs courants	6 857	6 857	
Part courante des emprunts à long terme	1 298	1 251	47
Part courante des dettes financières liées au refinancement	56	56	
Passifs courants	33 064	31 690	1 374
Total Passif	77 701	72 526	5 174

ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010 par secteur opérationnel

En milliers d'Euros	31/12/2010	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Chiffre d'affaires	71 683	66 425	5 258
Achats consommés	-37 484	-36 354	-1 130
Charges de personnel	-14 903	-13 032	-1 871
Charges externes	-11 878	-11 097	-781
Impôts et taxes	-1 580	-1 471	-109
Dotation aux amortissements	-3 490	-2 857	-633
Dotation aux provisions	229	250	-20
Autres produits et charges d'exploitation	1 770	1 949	-179
Résultat opérationnel courant	4 347	3 812	536
Autres produits et charges opérationnels	-1 376	-1 469	93
Résultat opérationnel	2 971	2 343	629
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	82	82	
Coût de l'endettement financier brut	-81	-80	-2
Coût de l'endettement financier net	1	2	-2
Autres produits et charges financiers	1 854	1 843	11
Charge d'impôt	-1 242	-1 042	-200
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	17	17	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	3 601	3 163	438
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	3 601	3 163	438
. attribuable aux actionnaires d'Afone	3 601	3 163	438
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	0		

ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009 par secteur opérationnel

En milliers d'Euros	31/12/2009	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Chiffre d'affaires	65 836	59 920	5 917
Achats consommés	-31 965	-30 809	-1 156
Charges de personnel	-16 048	-14 081	-1 968
Charges externes	-10 833	-10 076	-757
Impôts et taxes	-1 399	-1 249	-151
Dotation aux amortissements	-3 916	-3 258	-658
Dotation aux provisions	-676	-611	-65
Autres produits et charges d'exploitation	485	713	-228
Résultat opérationnel courant	1 484	548	936
Autres produits et charges opérationnels		0	
Résultat opérationnel	1 484	548	936
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	76	16	
Coût de l'endettement financier brut	-105	-102	-4
Coût de l'endettement financier net	-29	-86	-4
Autres produits et charges financiers	1 148	1 181	26
Charge d'impôt	-888	-573	-315
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 006	1 006	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	2 721	2 077	644
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	
Résultat net	2 721	2 077	644
. attribuable aux actionnaires d'Afone	2 724	2 080	644
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-3	-3	

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010 par secteur opérationnel

	31/12/2010	Télécom	Constitution de parcs
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 325	7 109	1 217
Impôts payés	-307	-223	-84
Incidence de la variation du BFR	-1 909	-1 354	-554
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6 110	5 532	578
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 304	-1 959	-345
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	3	4
Incidence des variations de périmètre	625	625	0
Variation des prêts et avances consentis	460	462	-2
Décassements liés aux acquisitions d'actifs financiers	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 213	-870	-343
Augmentation de capital			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-30	-30	
Emission d'emprunts	2 552	2 519	33
Remboursement d'emprunts	-2 491	-2 334	-157
Intérêts financiers nets versés	-44	-42	-2
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-1 989	-1 989	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-2 001	-1 875	-126
Variation de la trésorerie	2 896	2 787	109

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009 par secteur opérationnel

	31/12/2009	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	6 166	4 613	1 552
Incidence de la variation du BFR	234	495	-261
Impôts payés	1 677	1 472	205
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 077	6 580	1 496
Incidence des variations de périmètre			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 284	-1 900	-383
Variation des prêts et avances consentis	656	640	16
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	34	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	53	53	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 540	-1 174	-367
Augmentation de capital			0
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-73	-73	
Emission d'emprunts	376	345	31
Remboursement d'emprunts	-2 881	-2 833	-47
Intérêts financiers nets versés	-55	-52	-4
Dividendes payés aux actionnaires du groupe			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-2 633	-2 613	-20
Variation de la trésorerie	3 903	2 793	1 109

4. Détail des comptes

4.1. Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition	31-déc-10			31-déc-09
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Afone/Edison	89		89	89
Carte & Services	19 558	9 558	10 000	10 000
Afone/Elsaphone	1 367		1 367	1 367
Afone/EMS Telecom	1 691	1 691	-	-
Girardot	1 601		1 601	1 601
Primus	2 684		2 684	
Total	26 990	11 249	15 741	13 056

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a constaté une dépréciation de l'écart d'acquisition Carte et Services pour un montant de 9,6 millions d'euros. Cette dépréciation a été maintenue inchangée.

La dépréciation de l'actif incorporel d'EMS télécom constitué en 2008 en considération de la non réalisation des objectifs fixés est laissée inchangée.

En décembre 2010, le groupe Afone, a fait l'acquisition de 100% de Primus France Telecommunications. L'écart de 1ère consolidation lié à cette opération récente est inscrit en écart d'acquisition au 31 décembre 2010. Des travaux d'analyse sont en cours en vue de son affectation définitive.

Test de dépréciation :

L'estimation de la valeur des écarts d'acquisition a été déterminée par actualisation des cash-flows d'exploitation futurs sur 3 ans.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le CMPC ressort à 9,0% en 2010 contre 9,0% en 2009 étant précisé qu'il a été calculé à partir d'une structure financière normative arbitrée par simplification à 50% en fonds propres et 50% en endettement financier.

Le coût de la dette a été fixé à 5,70% contre 5,25% en 2009 avant fiscalité.

Compte tenu de la structure financière normative évoquée ci-avant, il en résulte le taux d'actualisation suivant :

Calcul du taux d'actualisation	2010	2009
Coût du capital	14,20%	14,50%
Coût de la dette après fiscalité	3,80%	3,50%
CMPC	9%	9%

Un test de sensibilité a été opéré sur la base de taux d'actualisation et de capitalisation de 8.5%, 9%, 9,5% et 10%, avec un taux de croissance à long terme variant de 2% à 0%

Une dépréciation ne s'avèrerait nécessaire que dans l'hypothèse d'un taux de croissance à long terme nul et d'un taux d'actualisation à 10%.

Pour les principales valeurs d'incorporels, l'approche par l'actualisation des cash-flows d'exploitation futurs a été corroborée par une approche comparative établie à partir d'un échantillon de sociétés cotées et de transactions de gré à gré.

Depuis 2007, le groupe commercialise des offres couplées Téléphonie/Terminaux de Paiement Electronique (TPE) dans un Forfait unique appelé « Afone Commerce ». Stratégiquement le TPE est devenu l'accessoire de la téléphonie. Les flux monétiques devenant accessoires aux flux télécoms le groupe a rassemblé dans le même secteur d'activité les entités juridiques AFONE et Carte et services. Cette position est justifiée par le fait que les deux entités partagent un nombre croissant de clients commun et donc supportent les mêmes risques à tel point qu'une partie des flux de trésorerie ne peuvent plus être considérée comme autonome.

Par ailleurs, le groupe Afone constate que l'ensemble des flux de trésorerie générés par l'activité de l'entité juridique Afone financement sont liés à la part de marché obtenue lors de l'acquisition de Carte & Services. Ce constat conduit le groupe à considérer que cette entité doit légitimement être intégrée à la même UGT.

4.2. Immobilisations Incorporelles

	31/12/2010			31/12/2009
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Frais de recherche et développement	260	260		-
Logiciels	6 445	4 918	1 526	1 274
Contrats activés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	7 945	6 245	1 700	2 252
Avances sur immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	1 634	421	1 213	1 437
Total	16 284	11 844	4 442	4 964

Evolution des immobilisations incorporelles brutes :

	31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2010
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	5 569	438	-6		4	6 005
Contrats activés	7 945					7 945
Autres Immobilisations incorporelles	1 836	0			238	2 074
Total	15 610	438	-6		242	16 284

Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles :

	31/12/2009	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2010
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	4 296	629	-6			4 918
Contrats activés	5 693	552				6 245
Autres Immobilisations incorporelles	399	22				421
Total	10 647	1 203	-6			11 844

4.3. Immobilisations Corporelles

	31/12/2010			31/12/2009
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	66		66	66
Constructions	292	82	210	228
Installations techniques	4 183	3 073	1 110	933
IRU	15 206	4 453	10 753	11 773
Autres	8 187	6 450	1 737	1 512
Immobilisations en cours				
Total	27 934	14 059	13 873	14 510

Le contrat relatif à l'IRU signé avec COMPLETEL prévoit un droit d'utilisation du réseau pour une durée de 15 ans. Pendant cette période, COMPLETEL s'engage à faire profiter AFONE de toutes les améliorations effectuées sur le réseau.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement composées par du matériel informatique et par des agencements réalisés dans des locaux dont le groupe n'est pas propriétaire.

Evolution des immobilisations corporelles brutes :

	31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2010
Terrains	66					66
Constructions	292					292
Installations techniques	3 636	905	-406		47	4 183
IRU	15 206					15 206
Autres	7 293	961	-112		45	8 187
Immobilisations encours	-					-
Total	26 493	1 866	-518		93	27 934

Evolution des amortissements des immobilisations corporelles

	31/12/2009	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2010
Terrains						
Constructions	64	19				82
Installations techniques	2 703	369				3 073
IRU	3 433	1 020				4 453
Autres	5 781	881	-212			6 450
Immobilisations encours	-					-
Total	11 981	2 288	-212			14 059

Parmi les immobilisations corporelles certains biens sont financés en crédit bail :

Biens financés en crédit-bail	Ensemble immobilier			Autres immobilisations		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Au 31 décembre 2009	518	231	287	796	677	119
Nouveau contrat						
Dotations		18	-18		119	-119
Au 31 décembre 2010	518	249	269	796	796	

4.4. Titres de participation

Ces titres sont relatifs à la société SEXTANT, filiale de CARTE & SERVICES non consolidée en raison du caractère non significatif de sa contribution potentielle aux états financiers consolidés. Le chiffre d'affaires annuel réalisé par cette filiale s'établit à 895 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le résultat de cette entité s'établit en profit à 18 K€ pour la même période.

4.5. Titres mis en équivalence

	31/12/2009	Résultat	Sortie de périmètre	31/12/2010
Tutor on line	1 412	17	-1 429	-

Au cours du second semestre 2010, le groupe Afone a cédé les titres qu'il détenait de Tutor on line représentant 35% du capital de cette dernière dégageant ainsi une plus-value de 202 k€.

4.6. Créances liées au financement

	31/12/2010			31/12/2009		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
Créances liées aux contrats de location financement des contrats internes	3 516	2 678	6 194	3 669	2 985	6 654
Créances financières liées aux financements des contrats externes					33	33
Sous- total	3 516	2 678	6 194	3 669	3 018	6 687
Dépréciations	-630	-442	-1 072	-1 055	-1 244	-2 299
TOTAL valeur nette	2 886	2 236	5 122	2 614	1 774	4 388

4.7. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés dont l'échéance est supérieure à un an.

4.8. Stocks et en-cours

	31/12/2010			31/12/2009
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières et fournitures	337	-35	302	154
En-cours de production	5		5	5
Stocks de marchandises	4 615	-2 680	1 935	1 450
Total	4 957	-2 714	2 242	1 609

Les stocks de marchandises monétiques sont principalement composés de stocks maintenance. La dépréciation est calculée en fonction de l'obsolescence du produit et de l'état du produit.

Ces stocks ont un écoulement incertain, d'où un fort taux de dépréciation.

	Stocks Monétique	Stocks Sécurité	Stocks Télécom	Total
Au 31 décembre 2009	3 645	356	484	4 485
Variation de stock	65	-13	247	299
Variation de périmètre			173	173
Au 31 décembre 2010	3 710	343	904	4 957

Evolution des dépréciations sur stocks :

Evolution des dépréciations sur stocks	Stocks Monétique	Stocks Sécurité	Stocks Télécom	Total
Au 31 décembre 2009	2 600	22	254	2 876
Dotations		12	33	45
Variation de périmètre			129	129
Reprises	-275		-62	-337
Au 31 décembre 2010	2 325	34	355	2 714

4.9. Créances clients et autres débiteurs

Le poste clients est composé de créances sur de grands groupes de télécommunication et d'une multitude de créances pour des montants unitaires faibles.

	31/12/2010			31/12/2009
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	30 898	4 711	26 187	16 672
Créances sur personnel & Org. Sociaux	43		43	71
Créances fiscales - hors IS	5 006		5 006	3 146
Autres créances	2 092	190	1 902	438
Comptes courants des sociétés mise en équivalence				1011
Total	38 039	4 901	33 139	21 337

Selon les entités et les activités :

- Les créances échues depuis moins de 150 jours sont provisionnées entre 0 et 25 %.
- Les créances échues depuis plus de 150 jours et moins de 365 jours sont provisionnées entre 0 et 50 %.
- Les créances échues depuis plus de 365 jours sont provisionnées entre 75 et 100 %.
- Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Analyse de maturité des créances clients :

	Non échues	Echues depuis moins de 150 jours	Echues entre 150 et 365 jours	Echues depuis plus de 365 jours
Clients et comptes rattachés	18 776	5 253	2 449	4 421

4.10. Autres actifs courants

	31/12/2010	31/12/2009
Charges constatées d'avance	929	704
Total	929	704

4.11. Trésorerie

	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	933	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 215	12 886
<i>dont SICAV</i>	<i>11 603</i>	<i>7 820</i>
<i>dont Disponibilités</i>	<i>5 612</i>	<i>5 067</i>
<i>dont Intérêts courus</i>		
Total trésorerie actif	18 147	12 886

4.12. Capitaux propres

Le capital social est composé de 6 235 410 actions. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

La société détenait 21 203 actions propres au 31 décembre 2010.

4.13. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/2009	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non-utilisée)	Entrées de périmètre	31/12/2010
Provisions pour risques et charges	2 716	2 936	-473	-1 171	10	4 017
Provisions pour retraites	182	7		-98		90
Total Provisions	2 898	2 943	-473	-1 269	10	4 108
Dont part courante						1 208
Dont part non courante	2 898					2 900

Les provisions pour risques et charges intègrent essentiellement :

- provisions pour litiges salariaux
- provisions pour litiges avec divers fournisseurs et divers litiges en cours

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées selon une courbe de taux qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la « loi Fillon ».

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe a retenu la courbe « Eur Ind AA+/AA » éditée par Bloomberg au 31/12/2010, soit :

	2010	2009		2010	2009
année 1	1,28%	0,81%	année 11	3,73%	3,93%
année 2	1,58%	1,39%	année 12	3,73%	4,05%
année 3	1,93%	1,87%	année 13	3,73%	4,15%
année 4	2,38%	2,28%	année 14	3,73%	4,24%
année 5	2,78%	2,63%	année 15	4,18%	4,30%
année 6	2,78%	2,93%	année 16	4,18%	4,36%
année 7	3,18%	3,20%	année 17	4,18%	4,40%
année 8	3,47%	3,42%	année 18	4,18%	4,43%
année 9	3,63%	3,62%	année 19	4,18%	4,46%
année 10	3,73%	3,79%	année 20	4,18%	4,47%
			année 21 et après	4,18%	4,48%

Le calcul tient compte du taux de la rotation du personnel de chaque entité et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié. Les engagements de retraite sont calculés selon la table de mortalité INSEE 2006-2008.

Pour les hypothèses de turnover, le groupe Afone utilise des taux de sorties décroissants par âges étant entendu qu'un taux nul a été fixé pour les personnes de 55 ans et plus.

Pour ce qui est de la société CARTE et SERVICES, le nombre de sorties sur l'exercice 2009 est très important en raison du plan de sauvegarde de l'emploi qui s'est soldé par le départ de 44 personnes. La structure actuelle de la société ne nécessitant plus l'utilisation de taux différenciés par statut, un taux moyen a été retenu.

Le tableau suivant montre, en fonction des hypothèses retenues pour chacune des sociétés du groupe, les taux de turnover moyens utilisés :

	2010	2009
CARTE et SERVICES	13%	12%
AFONE	23%	22%
AFONE SECURITE	13%	20%
AFONE CALL	13%	8%
Autres sociétés	13%	5%

Le salaire à l'âge de la retraite est le salaire actuel, multiplié par les taux de croissance successifs jusqu'à l'âge de la retraite défini par une table des profils de carrière.

4.14. Dettes financières

	31/12/2010			31/12/2009		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
	entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans		
-Emprunts bancaires (1)	1 615	1 619	3234	1 057	1 236	2293
-Dettes de crédit-bail		70	70	265	62	327
Total Emprunts hors opérations de refinancement des ventes	1 615	1 689	3 304	1 322	1 298	2 620
-Dettes liées au financement des contrats avec risque de non-recouvrement					33	33
-Financement de la maintenance intégrée aux contrats					23	23
Total dettes financières liées aux refinancements					56	56
Concours bancaires		2 382	2 382			
Total dettes financières	1 615	4 071	5 685	1 322	1 354	2 676

(1) La plupart des emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois et il n'existe pas de clause de remboursement anticipé assise sur des critères financiers.

Une augmentation hypothétique de 1 % du taux Euribor sur le niveau d'endettement à taux variable à la clôture aurait une incidence négative inférieure à 50 milliers d'euros sur le résultat net.

4.15. Autres passifs non courants

	31/12/2010	31/12/2009
Dépôts et cautionnements (reçus)	2 094	2 326
Total	2 094	2 326

4.16. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 217	16 093
Dettes sociales	2 417	2 190
Dettes fiscales	7 012	5 054
Comptes courants	35	46
Autres dettes	2 995	1471
Total	36 675	24 853

4.17. Autres dettes courantes

	31/12/2010	31/12/2009
Produits constatés d'avance (cf. note 2.3.14)	7 292	6 857

4.18. Chiffre d'affaires

Secteur	Métier	31/12/2010	31/12/2009
Secteur Télécom	Opérateur de télécommunication et Monétique	66 425	59 920
Secteur Constitution de parcs	Télesurveillance & Sécurité	5 258	5 917
Total		71 683	65 836

4.19 Achats consommés

	31/12/2010	31/12/2009
Achat marchandises	4 312	4 771
Rétrocessions clients	4 592	4 878
Coûts opérateurs	27 662	21 671
Autres	918	645
Total	37 484	31 965

4.20. Charges externes

	31/12/2010	31/12/2009
Locations et charges locatives	1 907	1 811
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 659	2 054
Sous-traitance	4 665	3 034
Autres charges externes	2 645	3 934
Total	11 878	10 833

4.21. Charges de personnel et effectif

	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations du Personnel	10 607	11 511
Charges sociales	4 311	4 529
Dotation nette aux provisions pour avantages au personnel	-15	9
Total	14 903	16 048

Effectifs moyens	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	95	100
Employés, techniciens, Agents de maîtrise	211	275
Total	306	375

4.22. Dotations aux provisions

	31/12/2010	31/12/2009
Dot./Prov. risques & charges	-939	-1 707
Reprises de provisions devenues sans objet	1 171	1 153
Autres dépréciations	-5	-124
Total	229	-678

4.23. Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2010	31/12/2009
Plus et moins-values courantes sur cessions	-301	-117
Production immobilisée	1 025	264
Autres charges diverses de gestion	-202	-224
Autres produits divers de gestion	1 251	562
Total	1 770	485

Les autres produits divers de gestion qui s'élevaient au 31 décembre 2010 à 1.251 K€ intègrent la condamnation de l'ARCEP dans le litige qui l'opposait à Afone pour un montant de 852 K€.

4.24. Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2010	31/12/2009
Plan social Carte et Services	-2 007	
Gain sur dépôts et cautionnements	429	
Résultat sur cession de titres consolidés	202	
Total	-1 376	

La réorganisation du groupe Afone est à l'origine d'un plan social qui a conduit au licenciement de 77 salariés (38 pour le PSE 2010 ET 39 pour le PSE 2011). Ces Plan de Sauvegarde de l'Emploi concerne principalement la société Carte & Services.

4.25. Coût de l'endettement financier net

	31/12/2010	31/12/2009
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	82	76
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts liées aux emprunts	-70	-85
Charges d'intérêts liées au crédit-bail de refinancement	-11	-20
Sous-total coût de l'endettement brut	-81	-105
Coût de l'endettement financier net	1	-29

4.26. *Autres produits et charges financiers*

	31/12/2010	31/12/2009
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie) (1)	343	386
Dot./Provisions sur actifs financiers (1)	670	200
Autres charges financières	0	0
Total des autres charges financières	1 013	586
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie(1)	992	943
Rep./Provisions actifs financiers(1)	1 799	645
Autres produits financiers	75	144
Total des autres produits financiers	2 867	1 733

(1) L'essentiel des produits et charges financières est généré par le retraitement des locations de TPE en créances financières. Les produits sont relatifs aux intérêts qui sont calculés sur ces créances, les charges sont liées aux dotations pour dépréciation des créances financières générées en considération du risque de non recouvrement.

La fin des premiers cycles de 4 ans (durée de la majeure partie des contrats monétiques) depuis l'acquisition de Carte & Services a permis au groupe de conduire une étude du risque client plus précise. Il en est résulté une reprise de dépréciation de 1.053 k€.

4.27. *Tableau de fiscalité différée*

	31/12/2010	31/12/2009
Impôts différés actifs		
- Sur différences temporaires	3 138	1 413
- Sur déficits reportables	425	1 568
Incidence des compensations au sein d'une même entité	- 2 690	- 835
Total	873	2 144
Impôts différés passifs		
- Différence d'évaluation	2 690	835
Incidence des compensations par entité	- 2 690	- 835
Total	0	0

Le solde nul des impôts différés passifs résulte d'une compensation des actifs et passifs d'impôts des entités intégrées au sein du même groupe d'intégration fiscale.

Le groupe Afone a limité les actifs d'impôts résultant de déficits fiscaux aux seuls déficits nés postérieurement à l'intégration de la filiale dont Afone est la tête de groupe. Il en résulte un actif d'impôts différés non comptabilisé de 619 K€.

Les perspectives d'avenir conduisent à reconnaître les autres actifs d'impôts résultant de déficits fiscaux.

Preuve d'impôts :

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat consolidé des sociétés intégrées	3 600	2 724
Impôt exigible	- 34	- 15
Variation des impôts différés	1 277	903
Résultat avant impôt	4 843	3 612
Taux IS	33,33%	33,33%
IS théorique	1 614	1 204
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Limitation d'impôts différés actifs		
Incidence des sociétés mises en équivalence	- 6	- 335
Différences permanentes	- 366	19
Incidence du changement de taux		
Charge d'impôt effective	1 243	888
Charges d'impôts dans les comptes	1 243	888

L'essentiel des différences permanentes de l'exercice 2010 trouve son origine dans l'existence d'un crédit impôt recherche enregistré sur l'exercice 2010 d'un montant de 912 K€.

4.28. Résultat des sociétés mises en équivalence

	31/12/2010	31/12/2009
- Tutor on line	17	1 006

Au cours de l'exercice de 2009, la société TUTOR ON LINE a cédé la participation majoritaire qu'elle détenait dans la société INTRA CALL CENTER.

Au second semestre 2010, les titres TUTOR ON LINE détenus par le groupe Afone ont été cédés laissant apparaître une plus value de 202 k€ inscrite en Autres produits et charges opérationnels.

4.29. Tableau de flux de trésorerie4.29.1. Capacité d'autofinancement

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net total consolidé	3 601	2 721
Résultat des mises en équivalence	-17	-1 006
Amortissements et provisions (y compris reprises utilisées)	3 208	3 432
Résultats de cession	205	101
Charge d'impôt	1 329	888
Coût de l'endettement financier	-1	29
Capacité d'autofinancement	8 326	6 165

4.29.2. Besoin en fonds de roulement

	31/12/2010	31/12/2009
Incidence de la variation des stocks	-597	607
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	-8 489	-762
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	7 178	1 832
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 909	1 677

4.29.3. Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2010	31/12/2009
Logiciels et systèmes d'exploitation	438	339
Frais de R&D		
Autres immobilisations incorporelles	0	643
Installations techniques	905	467
Autres immobilisations corporelles	961	692
IRU	0	142
Variations des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles		
Décaissements liés aux investissements	2 304	2 284

4.29.4. Variations de périmètre

	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie acquise / entrée de périmètre	2 125	
Investissements en titres consolidés	-3 000	
Produits de cession de titres consolidés	1 500	
Incidence de la variation de périmètre	625	

4.29.5. Prêts et avances consentis

	31/12/2010	31/12/2009
Diminution des créances financières liées aux financements des contrats de locations internes	-3 484	-3 372
Augmentation des créances financières liées aux financements des contrats par AFONE financement	3 024	2 716
Autres variations		
Total	-460	-656

4.29.6. Trésorerie de clôture

	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie active	18 147	12 886
Concours bancaires	-2 366	0
Total	15 781	12 886

4.30. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois personnes. Le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 est détaillé dans le tableau ci-dessous, charges sociales incluses.

Mandataires Sociaux	Mandat Social	Fonction	Salaire brut chargé (en K€)
Philip FOURNIER	AFONE	Président Directeur Général	316
Eric DURAND GASSELIN	AFONE	Directeur Général Délégué	233
Vincent KEMMOUN	AFONE	Administrateur	0
Total			549

Il n'existe pas de plan de retraite individualisé au profit exclusif des dirigeants.

Mr Philip FOURNIER bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction sur lequel un avantage en nature est calculé.

4.31. Montants des honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés du Groupe sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	BECOUBE				EXPERTISES & SERVICES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
<input checked="" type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
♦ Emetteur	110 143	82 300	47,8%	44,2%	52 269	49 980	66,6%	66,7%
♦ Filiales intégrées globalement	91 350	103 700	39,7%	55,8%	26 250	25 000	33,4%	33,3%
<input checked="" type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
♦ Emetteur	28 875		12,5%	0,0%			0,0%	0,0%
♦ Filiales intégrées globalement								
Sous-total	230 368	186 000	100,0%	100,0%	78 519	74 980	100,0%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input checked="" type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input checked="" type="checkbox"/> Autres								
Sous-total	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL	230 368	186 000	100,0%	100,0%	78 519	74 980	100,0%	100,0%

4.32. Note relative au calcul du résultat dilué par action

Il n'existe pas à la date de clôture d'instruments financiers ayant un caractère dilutif.

4.33. Distribution d'un dividende envisagée

La direction du groupe AFONE envisage le versement d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice 2010, soit un montant total de 2 494 K€

4.34. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par AFONE sont libellées en Euros. AFONE ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'AFONE apparaît limité.

4.35. Autres risques

- Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunication français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les autres créances d'un montant unitaire faible sont réparties entre de nombreux clients individuels,
- Risque de liquidité : les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées au Groupe AFONE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe,
- Risques environnementaux : le groupe estime que les frais de recyclage des équipements électriques et électroniques visés par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 sont non significatifs dans le cadre de ses activités. Aucune provision n'a été constituée à cet égard.

4.36. Litiges en cours non provisionné et passif éventuels

A la date d'arrêté des comptes un litige est en cours avec un concurrent. Aucune provision relative a ce litige n'a été constatée dans la mesure où la demande a été considéré par le groupe comme infondée.

L'issue de ce litige ne peut être évaluée à ce stade de la procédure.

4.37. Opérations avec des apparentés – compte de résultat :

	31/12/2010	31/12/2009
Sci Lincoln	188	184
Sci Angers 1	0	19
Sci Imobordo	43	79
Sci Tour Saint Serge	826	841
Fremap	11	42
Total	1 068	1 165

5. Evénements postérieurs

Dans la continuité des exercices précédents et afin de maintenir ses efforts de réorganisation, la société est en train de procéder à la fermeture de son site de Rungis et au transfert des activités concernées. Pour se faire, un plan de sauvegarde de l'emploi qui concerne 39 personnes du Groupe a été présenté aux Comités d'Entreprise en décembre 2010. Le coût estimé de cette opération a été comptabilisé dans l'exercice clos au 31 décembre 2010.

En février 2011, une nouvelle société a été créée suite à l'obtention de l'agrément en tant qu'établissement de paiement du Groupe AFONE. Cette société est détenue à hauteur de 90% par Afone SA.

Dans le litige qui l'opposait à la société Evatel, le Tribunal de Commerce de Bar-Le-Duc a statué en première instance en faveur de la société Afone condamnant Evatel au paiement de 166 044 € auxquels s'ajoute 5 000 € relatif au NCPC. Evatel avait jusqu'au 24 mars 2011 pour faire appel.

IV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'Angers

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

1

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'Angers

S.A. AFONE

Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont déterminés et évalués conformément aux notes 2.3.1. et 2.3.2. de l'Annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous nous sommes assurés du bien-fondé des évaluations ainsi réalisées.

Comme il est précisé dans la note 1. de l'Annexe aux comptes consolidés, la Direction d'AFONE est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés peuvent "in fine" diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2010, nous avons estimé que, parmi les comptes qui font l'objet d'estimations comptables significatives, figurent en particulier les écarts d'acquisition et les provisions pour risques.

Conformément à la norme d'exercice professionnel applicable à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment :

- en ce qui concerne les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses retenues pour les effectuer.
- s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et revu les informations relatives aux risques contenues dans l'Annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS et ANGERS, le 22 avril 2011


Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services



J. PETIT

BECOUBE



S. BERTRAND

Ce rapport comprend 37 pages.

V – COMPTES SOCIAUX 2010

V. 1 – Bilans résumés (en K€)

ACTIF	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Immobilisations incorporelles	14 725	15 840
Montant brut	26 432	25 642
Amortissements	-11 707	-9 802
Immobilisations corporelles	1 424	1 099
Montant brut	5 336	4 412
Amortissements	-3 912	-3 313
Immobilisations financières	9 307	5 514
Montant brut	20 479	16 686
Amortissements	-11 172	-11 172
Stocks et en cours, net	302	233
Créances, net	29 870	22 032
Clients et comptes rattachés, net	19 066	12 282
Créances diverses, net	10 804	9 517
Valeurs financières	5 504	5 488
Valeurs mobilières de placement	5 504	2 198
Disponibilités	0	3 290
Charges à répartir		
Total Actif	61 132	49 973

PASSIF	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capitaux Propres	28 415	28 112
Capital	624	624
Prime d'émission	25 431	47 240
Réserves	68	-19 678
Résultat Net	2 098	-73
Provisions règlementées	194	0
Provisions pour risques et charges	679	933
Dettes	32 038	20 928
Emprunts et dettes financières	3 327	1
Fournisseurs	19 942	15 791
Autres dettes d'exploitation	8 769	5 136
Total Passif	61 132	49 973

V. 2 – Comptes de résultat résumés (en K€)

En K Euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Chiffre d'affaires	70 978	57 443
Autres produits d'exploitation	1 518	752
Charges d'exploitation		
Achats consommés	-59 398	-45 073
Autres charges d'exploitation	-158	-77
Charges de personnel	-9 353	-8 569
Impôts et Taxes	-1 048	-743
Dotations aux amortissements et provisions	-3 353	-3 121
Résultat d'exploitation	-814	612
Résultat Financier	120	-639
Résultat exceptionnel	1 652	-538
Impôts	1 140	492
Résultat net	2 098	-73

V.3 – Flux de trésorerie (en K€)

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat net	2 098	-73
+/- Dotations aux amortissements et provisions	2 362	2 756
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		
+/- Plus et moins values de cession	-1 350	-18
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts (A)	3 110	2 665
- Impôts versés (B)		
+/- variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	-557	1 302
Flux net de trésorerie généré par l'activité = (A+B+C) = (D)	2 553	3 967
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 714	-1 784
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-3 000	
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	1 500	
+ Dividendes reçus		
+/- Variations des prêts et avances consentis	-866	
+ Subventions d'investissement reçues		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-4 080	-1 784
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
+/- Rachat et revente d'actions propres		104
- Dividendes mis au paiement au cours de l'exercice	-1 989	
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 213	165
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-59	-806
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-835	-537
+/- incidence des variations des cours des devises (G)		
Variation de Trésorerie (D+E+F+G)	-2 362	1 646

V.4 – Filiales et participations (en K€)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
CARTE ET SERVICES	4 707 536	(12 414 151)	100	7 750 000		15 095 926		15 560 900	(1 481 934)	
AFONE FINANCEMENT	1 500 000	999 865	100	1 500 000	1 500 000	1 000 000	937 500	4 856 434	352 507	
AFONE SECURITE	787 390	3 916 902	100	3 400 000	3 400 000			5 341 704	1 002 132	
PRIMUS TELECOM	65 013	36 503	100	3 000 000	3 000 000			35 327 247	3 250 621	
AFONE CALL	37 000	29 404	100	37 000	37 000			1 165 875	42 061	
META-LFONE	200 000		50	100 000	100 000			31 724 255	7 740 160	657 970

V.5 – Tableau des titres et participation (en K€)

	Montant (en euros)	
	Français	Etrangers
Actions et parts sociales		
Participations	15 787 000	-
<i>AFONE SECURITE</i>	3 400 000	
<i>AFONE CALL</i>	37 000	
<i>AFONE FINANCEMENT</i>	1 500 000	
<i>CARTE ET SERVICES</i>	7 750 000	
<i>META-LFONE</i>	100 000	
<i>PRIMUS TELECOMMUNICATIONS</i>	3 000 000	
Titres de placements français	137 820	-
<i>TITRES AUTO-DETENUS</i>	137 820	
Obligations et titres assimilés	-	-

VI – ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les présents comptes sociaux concernent la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sauf mention particulière, les données sont présentées en milliers d'Euros.

Les comptes annuels sont arrêtés conformément aux normes comptables françaises en vigueur.

Ces comptes sociaux sont consolidés avec l'ensemble des comptes sociaux des filiales du groupe Afone.

1. Faits marquants de l'exercice

Il a été réalisé sur l'exercice une fusion de toutes les sociétés de la BU sécurité au sein des deux entités juridiques :

- L'une pour l'exploitation : la société ACDM Concept a absorbé les sociétés Afone Sécurité et Girardot 24 (qui a elle-même absorbé la société Gestalarmes). La dénomination sociale a ensuite été modifiée pour conserver le nom d'Afone Sécurité ;
- L'autre pour la commercialisation des contrats et l'installation du matériel : Girardot Sécuritel renommée Afone Services.

Dans la continuité des exercices précédents et afin de maintenir ses efforts de réorganisation, la société a procédé à la fermeture de son site de Labège, au transfert de certaines activités au siège de la société à Angers. Pour cela un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été réalisé. Ce Plan de Sauvegarde a concerné 3 personnes de la société Afone et a représenté une charge de 46 K€.

Un crédit d'impôt recherche d'un montant de 617 363 € a été accordé concernant 5 projets : SATTI, LE BRIDGE, SURKI, Paiement par mobile, et Afone mobile Retail. Il concerne l'année 2009.

Une demande de CIR pour 2010 est en cours. Elle concerne les travaux de Recherche et Développement valorisés dans le cadre de la continuité des projets précédemment listés. Son montant a été estimé à 286 418 €.

Les titres de participation de la société TUTOR ON LINE ont été cédés en fin d'année pour un montant de 1.500 K€, Afone réalisant sur cette opération une plus-value de 1.350 K€. Cette opération matérialise le désengagement d'Afone du marché des infrastructures fibre optique.

Afone a acquis l'ensemble des titres de la société Primus Télécommunication pour un montant de 3.000 K€. Cette acquisition permet au groupe de renforcer ses moyens en matière de voix sur IP, avec l'intégration d'une équipe basée en France, particulièrement performante dans la gestion des communications vers l'international.

Compte tenu de la situation nette comptable de sa filiale Carte & Services, une dépréciation complémentaire du compte courant a été comptabilisée pour 1.482 K€, portant la dépréciation totale à 9.189 K€, étant précisé ici que les titres de Carte & Services sont dépréciés en totalité.

Actionnaire à hauteur de 50% de la Joint-Venture Meta-Lfone, Afone a perçu au cours de l'exercice 2010 les premiers dividendes de cette société. Ceux-ci s'élèvent à 858 K€.

Suite au résultat consolidé net part du Groupe positif au 31 décembre 2009, qui pour rappel s'est élevé à 2.721 K€, il a été versé aux actionnaires un dividende d'un montant total de 1.995 K€ représentant un dividende par action de 0,32 €. Une partie de ce dividende a été prélevé sur le poste "primes d'émission".

La société a eu gain de cause dans son litige contre l'ARCEP. Cette dernière a été condamnée à verser à la société Afone la somme de 852 500 €. Ce produit a été constaté en produits sur exercices antérieurs. Il est précisé ci-après que ce montant au 31 décembre 2010 n'est pas encore encaissé par la société.

Pour information, les frais de développement liés à la mise en production du nouveau système d'information du Groupe Afone (SIGRAF) ont été activés pour un montant de 578 K€.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Notes sur les méthodes comptables :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

Désignation	Durée d'amortissement
- Fonds de commerce	Non amortissables à 5 ans
- IRU	15 ans
- Instanciation MVNO	9 ans
- Frais de développement	2 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Dans le cas où la valeur probable de réalisation des immobilisations incorporelles deviendrait inférieure à la valeur comptable, celle-ci ferait l'objet d'une dépréciation.

En l'absence de flux de trésorerie directement affectables, la valeur d'utilité des fonds de commerce et des malis de fusion est appréciée au niveau de l'UGT Afone.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés sur une durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire :

Désignation	Durée d'amortissement
- Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du groupe et à des titres de participation dans les filiales, Afone Sécurité, Carte & Services, Afone Financement, Afone Call, Méta-Lfone et Primus Télécommunications ainsi que des créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'achat.

Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée par différents indicateurs dont les principaux sont les suivants :

- cash flows futurs actualisés
- méthode des comparables.

Afone comptabilise les coûts d'acquisition des titres directement en charge.

2.4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées. Les créances non dépréciées ont une échéance inférieure à 12 mois.

2.6. Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés à la fin de la période mais correspondant à des produits imputables à cette période.

2.7. Comptes de régularisation

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

2.8. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des dettes potentielles évaluées à l'arrêté des comptes nettement précisées quant à leur objet et dont la charge est imputable à cette période.

2.9. Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité télécom représente les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs.

2.10. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels comprennent, d'une part les éléments exceptionnels non récurrents provenant des activités ordinaires et d'autre part les éléments extraordinaires.

3. Détail des comptes

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations Incorporelles

Les mouvements des immobilisations au cours de l'exercice se présentent ainsi :

Immobilisations Incorporelles	31/12/09	+	-	31/12/10
Logiciels	4 569	780		5 349
IRU	15 213			15 213
Fonds Commercial	4 700			4 700
Immos en cours	1 160	10		1 170
Total	25 642	790	0	26 432

Amortissements	31/12/09	+	-	31/12/10
Logiciels	3 440	861		4 301
IRU	3 433	1 022		4 455
Fonds Commercial/Malis	2 929	22		2 951
Total	9 802	1 905	0	11 707

Net	15 840			14 725
------------	---------------	--	--	---------------

Les fonds de commerce se décomposent en trois parties :

- ▶ téléphonie entrante : 264 K€
 - FDC ABEC = 3.8 K€
 - FDC ADG Conseil = 198.0 K€
 - FDC FNCT = 15.2 K€
 - Edison FDS Prosodie = 47.0 K€

- ▶ téléphonie sortante : 644 K€
 - FDC Téléphonie Sortante = 5 K€
 - FDC PBX = 300 K€
 - FDC EMS - EVATEL = 229 K€
 - FDC ESE = 110 K€

- ▶ mali de fusion : 3 792 K€
 - Mali de fusion Elsaphone = 783 K€
 - Mali de fusion EMS = 3 009 €

Les fonds de commerce sont constitués par les activités ADG, Odyssée des Enfants (fédération de services), PBX (téléphonie sortante) et Evatel (fonds de commerce acquis par la société EMS Telecom).

Les malis de fusion nés des fusions et Transmission Universelle de Patrimoine de l'exercice 2006, sont comptabilisés en fonds de commerce.

Le total des dépréciations est de 3.302 K€ et se décompose comme suit :

Le fonds de commerce ABEC est déprécié pour la totalité.

Le fonds de commerce Téléphonie Sortante est déprécié pour la totalité.

Le fonds de commerce PBX est déprécié à hauteur de 106 K€.

Le fonds de commerce EMS – EVATEL est déprécié à hauteur de 69 K€.

Le fonds de commerce ESE est amorti à hauteur de 110 K€.

Le mali de fusion EMS est déprécié à hauteur de 3.008 K€.

Les immobilisations incorporelles en cours sont constituées d'avances faites sur l'acquisition d'un logiciel.

3.1.2. Immobilisations Corporelles

Immobilisations Corporelles	31/12/09	+	-	31/12/10
Agencement	448	23		471
Mat. Informatique & Mat. Bureau	3 964	884		4 848
Immo corporelles en cours	0	16		16
Total	4 412	923	0	5 336

Amortissements	31/12/09	+	-	31/12/10
Agencement	159	60		219
Mat. Informatique & Mat. Bureau	3 154	539		3 693
Total	3 313	599	0	3 912

Net	1 099			1 424
------------	--------------	--	--	--------------

Les principaux investissements de l'exercice sont constitués par des matériels informatiques nécessaires à l'exploitation technique des ressources en numérotation.

3.1.3. Immobilisations Financières

Immobilisations Financières	31/12/09	+	-	31/12/10
Participations évaluées par MEE	0			0
Autres Participations	16 359	3 791		20 150
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	327	2		329
Total	16 686	3 794	0	20 479

Provisions	31/12/09	+	-	31/12/10
Participations évaluées par MEE	0			0
Autres Participations	11 172			11 172
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	0			0
Total	11 172	0	0	11 172

Net	5 514			9 307
------------	--------------	--	--	--------------

Les titres de participation et créances liées à la participation de la société Carte et Services, représentant une valeur globale de 11 172 K€, ont fait l'objet d'une dépréciation compte tenu de la situation nette de cette dernière. Les titres Carte et Services sont dépréciés en totalité.

La variation des immobilisations financières est principalement due à l'acquisition de 100% des titres de Primus Télécommunications France le 3 décembre 2010 pour un montant total de 3.000 K€.

3.2. Clients et comptes rattachés

Le poste « clients » est composé pour l'essentiel de créances sur de grands groupes de télécommunication et de sociétés du groupe.

	31/12/2010	31/12/2009
Clients	15 811	8 126
Factures à établir	4 715	4 804
Clients douteux	369	274
Dépréciation comptes clients	-1 829	-922
Total poste clients	19 066	12 282

Le calcul de la provision statistique est resté inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les créances clients non dépréciées ont une échéance inférieure à 12 mois.

Le poste « Factures à établir » est principalement constitué de créances sur de grands groupes de télécommunications et de prestations intra-groupe.

3.3. Autres créances et comptes de régularisation

Nature	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes versés	20	20
TVA à récupérer	3 357	2 453
Comptes courants filiales	11 681	10 305
Dépréciation des Comptes courants	-5 767	-4 285
IS	0	151
Personnel	31	44
Produits à recevoir	1 133	432
Autres Créances	10 435	9 100
Charges Constatées d'avance	349	397
Total	10 804	9 517

Les autres créances ont une échéance inférieure à 12 mois et sont liées à l'exploitation.

Le compte courant déprécié est celui de Carte et Services

3.4. Valeurs mobilières de placement

Le poste « valeurs mobilières » est essentiellement composé de SICAV Monétaires comptabilisées à leur valeur historique au 31/12/2010 pour un total de 5 370 K€.

La société détient 21 203 actions propres pour un total de 149 K€. La valeur de marché de ces actions auto-détenues est de 138 K€ au 31/12/2010. Une dépréciation de 16 K€ a été constatée.

Les valeurs mobilières ont généré un revenu net de 64 K€ au titre de l'exercice 2010.

3.5. Trésorerie

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Composition du capital social

Le capital social est composé de 6 235 410 actions avec un nominal de 0,10 €. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

3.6.2. Tableau de variation des fonds propres (hors provisions réglementées)

	Capital social	Prime d'émission et de fusion	Réserves	Résultat net	Report à Nouveau	Total
Capitaux Propres au 31/12/2008	624	47 240	62	- 17 100	- 2 641	28 185
Affectation 2008				17 100	-17 100	0
Résultat 2009				-73		-73
Capitaux Propres au 31/12/2009	624	47 240	62	-73	-19 741	28 112
Affectation 2009				73	-73	0
Dividendes versés en 2010		-21 809			19 820	-1 989
Résultat 2010				2 098		2 098
Capitaux Propres au 31/12/2010	624	25 431	62	2 098	6	28 221

3.7. Provisions pour risques et charges

Nature de la provision	31/12/2010	31/12/2009
Provision pour risques et charges :		
- Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	231	315
- Engagements retraites	13	17
- Risques trafic	0	140
- Litige fournisseurs	146	146
- Risques Bailleur	285	315
- Attribution actions gratuites	4	0
Total	679	933

L'engagement de retraite, calculé selon la méthode rétrospective, tient compte des paramètres suivants :

- ✓ Convention collective applicable : Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs, conseils, société de conseils.
- ✓ Hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié : L'âge de départ est calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du taux plein selon les dernières modalités de départ à la retraite.
- ✓ La provision est calculée avec charges sociales (estimées au taux de 45 %).

- ✓ Age de premier emploi :
 - Cadres : 23 ans
 - Non-cadres : 21 ans
 - Ouvriers : 18 ans
- ✓ Taux de sortie évalué statistiquement : 23 %
- ✓ Table de mortalité retenue : table INSEE 2006-2008 (sexe masculin ou sexe féminin)
- ✓ Taux d'actualisation financière : courbe « Eur Ind AA+/AA » éditée par Bloomberg ay 31/12/2010.
- ✓ Taux de revalorisation des salaires : 2% (inflation de 2% incluse)

3.8. Emprunts et dettes financières

	31/12/2010	31/12/2009
- Emprunts bancaires	941	0
- Concours bancaires	2 386	1
Total	3 327	1
Dont à moins d'1 an	2 260	1
Dont à plus d'1 an	707	
Dont à plus de 5 ans		

3.9. Emprunts et dettes financières divers

	31/12/2010	31/12/2009
Dépôts et cautionnements	524	319
Comptes courants	0	30
Intérêts courus non échus	7	0
Total	531	349

3.10. Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs	12 487	8 798
Factures à recevoir	7 455	6 994
Total poste Fournisseurs	19 942	15 792

Les dettes fournisseurs ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

Le poste « Factures à Recevoir » est principalement constitué de dettes relatives aux achats de télécommunications.

L'augmentation du poste fournisseur trouve son origine dans les achats de minutes auprès des opérateurs.

3.11. Autres dettes

Nature		31/12/2010	31/12/2009
Dettes Sociales	- Salaires	697	686
	- Caisses sociales	785	791
Dettes Fiscales	- TVA collectée	3 195	1 963
	- TVA sur factures à établir	773	787
	- Impôts et taxes à payer	433	499
Dette IS intégration fiscale		0	32
Sous total		5 883	4 757
Produits Constatés d'avance		29	5
Clients AAE		2 304	0
Clients créditeurs		19	19
Autres dettes		5	5
Total		8 240	4 787

Les autres dettes ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

3.12. Chiffre d'affaires

Activité	31/12/2010	31/12/2009
Téléphonie Entrante	16 456	17 541
Téléphonie Sortante	1 869	2 356
VOIP	6 585	6 017
Ventes Matériels	1 166	782
MVNO	37 935	25 615
Autres Ventes réalisées	6 966	5 132
Total	70 978	57 443

Le chiffre d'affaires se répartit entre prestations d'opérateurs de télécommunications et édition de services. Ces prestations sont toutes effectuées en France.

L'ensemble des flux liés à la croissance de l'activité MVNO entraîne une augmentation significative du chiffre d'affaires, il faut toutefois noter que la marge dégagée par ces flux est faible.

3.13. Autres achats et charges externes

	31/12/2010	31/12/2009
Rétrocessions aux clients	5 184	5 774
Achats Opérateurs Télécom	41 974	31 022
Achat non stockés	237	180
Sous-traitance	2 250	1 192
Publicité	1 283	452
Locations	2 384	2 219
Maintenance	684	447
Assurances	126	72
Personnel extérieur	84	56
Honoraires et commissions	1 998	1 376
Déplacements, missions, réceptions	365	390
Frais postaux et télécommunications	476	461
Frais et services bancaires	527	307
Divers	322	230
Total	57 894	44 178

3.14. Charges de personnel et Effectifs

	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations du Personnel	6 698	6 080
Charges sociales	2 655	2 489
Total	9 353	8 569
Cadres	78	70
Employés	95	86
Apprenti	3	3
Dirigeant	2	2
Total effectif fin de période	178	164
<i>Dont personnel intérimaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

3.15. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois administrateurs. Deux administrateurs sont salariés, le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 est de 387 K€.

Aucun engagement lié à des prestations de retraite concernant les mandataires sociaux n'a été pris au cours de l'exercice.

3.16. Dotations aux provisions et dépréciations

Nature	31/12/2009	Dotation	Reprise (Dotation utilisée)	Reprise (Dotation non utilisée)	Autres	31/12/2010
Provision pour risques et charges	933	263		517		679
Dépréciation Clients douteux	922	907				1 829
Dépréciation Stocks	253	33	62			226
Dépréciation des Fonds de commerce	2 841	351				3 192
Dépréciation immos financières	11 172					11 172
Dépréciation VMP	113	16		98		31
Dépréciation Comptes courants	4 285	1 482				5 767
Total	20 518	2 711	283	133		20 518

A la date d'arrêté des comptes un litige est en cours avec un concurrent. Aucune provision relative a ce litige n'a été constatée dans la mesure où la demande a été considéré par le groupe comme infondée.

L'issue de ce litige ne peut être évaluée à ce stade de la procédure.

3.17. Résultat financier

Le résultat financier est constitué de produits financiers pour 1.634 K€ et de charges financières pour 1.513 K€.

Afone a perçu en 2010 de ses filiales 962 K€ de dividendes dont 858 K€ provenant de Meta-Lfone et 105 K€ de Tutor.

Il a été constaté sur l'exercice une dépréciation de la créance Carte et Services pour un montant de 1.498 K€.

3.18. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué :

- de la plus-value de cession de la participation d'Afone dans Tutor pour 1.350 K€
- de la condamnation de l'ARCEP dans le cadre d'un litige l'opposant à Afone pour 852 K€
- de la dépréciation du Mali de fusion EMS pour 545 K€

3.19. Impôt sur les bénéfiques

La ventilation de l'impôt sur les bénéfiques est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat avant report déficiaire	Report déficiaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net
Résultat courant	-694		-694		-694
Résultat exceptionnel à court terme	302		302		302
Résultat exceptionnel à long terme	1 350		1 350		1 350
Résultat de l'intégration fiscale	227		227		227
Participation des salariés					
Créances d'impôt	913		913		913
Total	2 098		2 098		2 098

Une intégration fiscale a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2008, dans les conditions prévues à l'article 223.A du Code Général des Impôts, la société Afone étant la société mère de cette intégration fiscale.

Les règles de répartition de la charge d'impôts du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :

- Pour toutes les sociétés du Groupe : constatation d'une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale ;
- Chez la mère : constatation en charges ou en produits de l'incidence des retraitements liés au régime.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la société Afone a constaté un produit d'intégration fiscale de 227 K€.

ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	BASE	IMPÔT
- Participation effort construction	28	9
- Organic	114	38
- Provision Bailleur	285	95
- Provision Retraite	13	4
- Déficit reportable	5.870	1 957

Le déficit reportable indiqué ci-dessus correspond au déficit propre à Afone au 31 décembre 2010.

Le déficit reportable groupe au 31 décembre 2010 est de 2.634 K€

3.20. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par Afone sont libellées en Euros. Afone ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'Afone apparaît limité.

3.21. Autres risques

Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunications français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les principaux risques de contrepartie sont liés aux filiales du groupe.

Risque de liquidité : les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées au groupe Afone ne contiennent pas de disposition conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe.

Risques environnementaux : l'activité de l'entreprise entraîne un risque environnemental non significatif.

4. Eléments hors bilan

4.1. Engagements donnés

Des matériels informatiques font l'objet d'un nantissement pour un montant total de 646 K€.

Une caution à première demande de 15 K€ a été accordée pour la signature d'un contrat commercial avec un opérateur télécom.

Afone s'est porté caution dans le cadre d'un emprunt souscrit par Afone Financement. Le montant de cette caution au 31 décembre 2010 s'élève à 938 K€.

4.2. Engagements reçus

Deux cautions bancaires ont été reçues des cédants dans le cadre de l'acquisition de la société Carte & Services pour un montant total de 950 K€, ramené à 248 k€ au 31/12/2007.

4.3 Engagements réciproques

Néant

5. Entités liées

En K€	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles il y a un lien de participation
POSTES		
Immobilisations financières		
Participations	15 787	
Créances rattachées à des participations	4 363	
Créances		
Créances clients	2 500	6 625
Autres créances	11 946	14
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 693	3 687
Autres dettes		84
Eléments financiers		
Produits de participation	1 332	
Autres		
Charges d'exploitation	3 402	16 021
Produits d'exploitation	6 851	21 378
Dettes liées à l'intégration fiscale	261	

L'ensemble des opérations intervenues avec des parties liées au cours de l'exercice 2010 concerne des entités détenues à 100% par la société Afone.

Par ailleurs, et conformément à la nouvelle réglementation applicable, il est précisé ci-après les transactions avec des entités non détenues à 100% :

- SCI Immobordo (Merignac – 33)	Loyers : 25.156 €	Charges locatives : Néant
- SCI Lincoln (Paris – 75)	Loyers : 169.362 €	Charges locatives : 16.628 €
- SCI Tour St Serge (Angers – 49)	Loyers : 729.467 €	Charges locatives : 97.200 €

6. Tableau des titres et participations

Cf paragraphe V.5

7. Tableau des filiales et participations

Cf paragraphe V.4

8. Crédits-baux

La société a souscrit un Crédit Bail Mobilier au cours de l'exercice 2009 ayant pour but de financer du matériel informatique.

Les redevances restant dues au 31 décembre 2010 s'élèvent à 20 K€.

Le contrat se termine au 14/02/2011. L'option de rachat a été mise en œuvre par lettre recommandée avec accusé de réception en octobre 2010, soit 3 mois avant l'échéance du contrat comme stipulé dans le contrat initial.

	Valeur d'origine	Amortissements			Redevances		
		Cumul Antérieur	Dotation exercice	Au 31/12/10	Cumul Antérieur	Redevance	Au 31/12/10
Terrains							
Constructions							
Mat.&Outill.							
Autres	669	418	223	641	441	235	676
Total	669	418	223	641	441	235	676

	Redevances Restant à payer	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Option d'achat
Terrains					
Constructions					
Mat.&Outill.					
Autres	20	20	0	0	7
Total	20	20	0	0	7

La société a souscrit un Crédit-Bail Mobilier au cours de l'exercice 2009 ayant pour but de financer du matériel informatique.

Le contrat se termine le 14 février 2011. L'option d'achat a été mise en œuvre par lettre recommandée avec accusé de réception en octobre 2010, soit 3 mois avant l'échéance du contrat comme stipulé dans le contrat initial.

9. Rémunération des commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice les rémunérations versées aux commissaires aux comptes pour le contrôle légal des comptes ont été les suivantes :

Cabinet BECOUZE ET ASSOCIES : 110 143 €
Cabinet EXPERTISE ET SERVICES : 52 269 €

10. Evénements postérieurs

Dans la continuité des exercices précédents et afin de maintenir ses efforts de réorganisation la société envisage la fermeture de son site de Vancouver et le transfert des activités concernées. Pour cela un plan de sauvegarde de l'emploi devrait concerner 1 personne de la société.

Dans le litige qui l'opposait à la société Evatel, le Tribunal de Commerce de Bar-Le-Duc a statué en première instance en faveur de la société Afone condamnant Evatel au paiement de 166 044 € auxquels s'ajoute 5 000 € relatif au NCPC. Evatel avait jusqu'au 24 mars 2011 pour faire appel.

Suite à l'obtention par Afone de l'agrément Etablissement de Paiement, une société spécifique a été créée du nom d'Afone Paiement dans laquelle Afone détient 90% du capital social.

VII – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'Angers

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

La note "immobilisations financières" figurant en page 7 de l'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

La note "immobilisations financières" figurant en page 7 de l'Annexe précise que votre société constitue des dépréciations lorsque la valeur comptable des immobilisations financières est supérieure à la valeur d'inventaire. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles, les éléments de calcul ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à PARIS et ANGERS, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services



J. PETIT

BECOUBE



S. BERTRAND

Ce rapport comprend 35 pages.

VIII – RAPPORT DE GESTION 2010

1. L'ACTIVITE

1.1 L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

Société	Siren	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
AFONE	411 068 737	Société consolidante	Intégration globale
Carte & Services	347 719 171	100 %	Intégration globale
AFONE Financement	482 438 330	100 %	Intégration globale
AFONE Call	503 586 935	100 %	Intégration globale
AFONE Sécurité	402 490 866	100 %	Intégration globale
AFONE Services	384 529 483	100 %	Intégration globale
PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE	390 411 445	100 %	Intégration globale
META-LFONE	501 396 378	50 %	Intégration proportionnelle
2R MUSIC	424 297 091	Entité <i>ad hoc</i>	Intégration globale

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 71 683 037 €, en progression de 8,88 % par rapport à 2009, et un résultat net (part du groupe) de 3 600 838 € contre 2 723 580 € pour l'exercice précédent, en hausse de 32,21 %.

L'activité Telecom reste la principale composante du chiffre d'affaires consolidé représentant plus de 90 % de l'activité du Groupe sur l'exercice 2010.

Le résultat opérationnel courant s'affiche à 4 347 K€, en progression de 2 863 K€, représentant un triplement de ce dernier. Cette évolution favorable est principalement liée au succès de l'offre Mobile mais également à la réduction de la masse salariale de 7,1% suite aux différents Plan de Sauvegarde de l'Emploi engagés par le Groupe.

La trésorerie disponible du Groupe s'établit au 31 décembre 2010 à 18 147 K€, en progression de 5 261 K€ sur l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2010, la structure bilancielle du Groupe présente des capitaux propres de 39 662 K€ et une trésorerie nette (trésorerie disponible – concours et emprunts bancaires) de 12 461 K€, en progression de 2 195 K€ par rapport au 31 décembre 2009.

Il est rappelé ici que le Groupe, au cours de l'exercice 2010, a procédé conjointement à l'acquisition de 100 % des titres de PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE et à une campagne de communication notamment télévisuelle (émission Capital de M6).

Par ailleurs, un crédit d'impôt recherche (CIR) d'un montant de 617 K€ a été accordé concernant 5 projets : Satti, le Bridge, Surki, Paiement par Mobile et Afone Mobile Retail. Il concerne l'année 2009. Une demande de CIR pour 2010 est en cours. Elle concerne les travaux de Recherche et Développement valorisés dans le cadre de la continuité des projets précédemment listés. Son montant a été estimé à 286 K€.

Enfin, les titres de participation de la société TUTOR ON LINE ont été cédés en fin d'année pour un montant de 1.500 K€, AFONE réalisant sur cette opération une plus-value de 1.350 K€. Cette opération matérialise le désengagement d'AFONE du marché des infrastructures fibre optique.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

1.1.1 Activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé

▪ **Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

L'amélioration des résultats et la structure bilancielle solide permettent d'envisager avec confiance les développements futurs.

▪ **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés**

Dans la continuité des exercices précédents et afin de maintenir ses efforts de réorganisation le groupe a prévu la fermeture de son site de Rungis, et le transfert de certaines activités. Un plan de sauvegarde de l'emploi lié à ces restructurations a été initié à la fin de l'exercice 2010 et devrait concerner une personne. Le montant estimé du coût de cette restructuration a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 pour un montant de 24 K€.

▪ **Activité en matière de recherche et de développement**

Divers programmes de développement ont été initiés au cours de l'exercice écoulé. Ceux-ci sont listés ci-après :

- Projet SURKI : ce projet est lié à l'activité « Sécurité » d'AFONE. L'innovation du projet se situe dans la particularité de son système de communication du boîtier d'alarme. Un brevet a été déposé afin de protéger cette innovation.
- Projet RETAIL : ce projet consiste à utiliser le Terminal de Paiement Électronique à d'autres fins que celles normalement prévues. Un brevet a également été déposé afin de protéger cette innovation.
- Projet MONETIQUE : ce projet a pour objectif de développer des briques technologiques monétiques à valeur ajoutée afin d'apporter des services complémentaires et utiles aux clients utilisateurs.

Ces programmes ouvrent droit au Crédit Impôt Recherche comme précédemment explicité.

1.1.2 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées

Le développement des affaires est conforme aux attentes du Groupe. Cependant, eu égard aux développements technologiques en cours, notre progression sur les marchés sera conditionnée par notre capacité à finaliser et commercialiser nos innovations tant en termes de produits que de services.

Les impacts conjoints du succès de l'offre mobile d'AFONE et de l'optimisation des ressources humaines nécessaires à la conduite de nos opérations ont eu pour effet un triplement du résultat opérationnel courant positif.

Avec des capitaux propres et une trésorerie disponible conséquents et un endettement bancaire réduit, la situation financière de notre Groupe est solide.

1.1.3 Description des principaux risques et incertitudes

- ✓ La vive concurrence dans le secteur sur lequel intervient AFONE pourrait entraîner une baisse des parts de marché ou de la rentabilité de ses activités.

AFONE doit faire face à une concurrence très vive dans les principaux marchés sur lesquels elle opère. Face à cette concurrence et dans l'objectif d'accroître ou maintenir ses parts de marchés, le Groupe a été conduit à développer de nouveaux services, ainsi qu'à procéder à des investissements importants.

Si l'accroissement de la concurrence sur les services de base ne permettait pas à AFONE de maintenir ses parts de marché ou conduisait à réduire significativement ses marges, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

- ✓ La crise économique actuelle pourrait affecter l'activité d'AFONE de manière significative, notamment par son impact sur son chiffre d'affaires ou le développement des nouveaux services.

La crise économique s'est traduite au cours des dernières années par un ralentissement prononcé de l'économie française qui pourrait se prolonger ou s'aggraver si les incertitudes concernant l'économie mondiale et notamment européenne perdure.

La détérioration de l'activité économique et son impact sur la consommation des ménages et des entreprises, ainsi que l'anticipation d'un retour éventuel à des conditions inflationnistes sont autant d'éléments qui pourraient affecter de manière significative l'activité, le chiffre d'affaires et les résultats d'AFONE. Le partenariat avec un groupe comme Leclerc pourrait néanmoins permettre de se positionner de manière favorable vis-à-vis du consommateur.

De plus, la crise économique est génératrice de risques sur les créances clients, tels que l'allongement des délais de paiement des clients avec un impact sur le besoin en fonds de roulement, et l'accroissement des impayés.

- Les activités et le résultat d'AFONE pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs, réglementaires ou de politique gouvernementale.

Les activités et le résultat d'exploitation d'AFONE pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs, réglementaires ou de politique gouvernementale, et notamment par des décisions prises par les autorités réglementaires et les autorités de la concurrence en ce qui concerne :

- L'octroi, la modification ou le renouvellement de licences,
- La tarification des services,
- L'instauration de nouvelles taxes ; ainsi, la loi de réforme de l'audiovisuel public a instauré une taxe de 0,9 % sur le chiffre d'affaires taxable des opérateurs télécoms dont AFONE.

De telles décisions pourraient affecter le chiffre d'affaires et les résultats du groupe de manière significative.

1.1.4 Utilisation par la société des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par le Groupe n'a pas de conséquence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif.

1.1.5 Progrès réalisés – difficultés rencontrées

La croissance du chiffre d'affaires est actuellement rendue possible par le développement rapide de l'activité Mobile.

Les investissements importants réalisés en 2010 par le Groupe dans le cadre d'une optimisation de sa relation client ont engendré quelques perturbations lors de sa mise en production effective. Celles-ci ont cependant été maîtrisées par l'ensemble des collaborateurs concernés par ces perturbations.

1.1.6 Perspectives d'avenir

L'augmentation du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice clos et la tendance positive pour le début de l'exercice devraient nous permettre de conforter notre position sur le marché.

Par ailleurs, AFONE PAIEMENT, filiale à 90 % d'AFONE constituée en janvier 2011 ayant obtenu l'agrément d'établissement de paiement le 21 février 2011, le Groupe prévoit le lancement d'une activité d'acquisition des transactions monétiques à compter de juin 2011.

1.1.7 Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Compte tenu de la structure de son bilan et de sa position nette de trésorerie les risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse sont limités.

1.2 L'activité du groupe par branches d'activités

1.2.1 La téléphonie

L'activité de téléphonie contribue fortement au chiffre d'affaires du Groupe, puisqu'elle représente plus de 90 % du total. La part de l'activité Mobile continue de croître à un rythme important. Au 31 décembre 2010, les offres Mobile d'AFONE représentent 13,1 % des parts de marché MVNO.

En termes de résultat cette activité dégage des bénéfices de 3 163 K€.

1.2.2 La constitution de parcs

L'activité constitution de parcs, correspondant à la branche sécurité, représente un peu moins de 10 % du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

Le résultat de cette activité est de 438 K€.

1.3 L'activité propre de la société AFONE

La société AFONE, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 70 977 900 €, en progression de plus de 23 %, et a généré un bénéfice de 2 098 477 €, contre une perte de 73 420 € pour l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

1.3.1 Commentaires sur l'activité de la société AFONE au cours de l'exercice écoulé

- **Situation de la Société et son activité durant l'exercice écoulé**
- Le chiffre d'affaires réalisé par la Société est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'il s'est élevé à 70 977 900 € contre 57 443 377 €.
- Le résultat d'exploitation s'inscrit en perte de 813 724 € en raison des effets cumulés de l'implémentation d'un nouveau système d'information totalement développé en interne qui a nécessité l'intervention importante de prestataires externes, et au parrainage de l'émission Capital de M6. Le retour sur investissement de ces décisions est attendu dès l'exercice 2011.
- Le résultat financier est positif à 120 359 €, compte tenu des dividendes perçus des sociétés META-LFONE et TUTOR pour un montant global de 962 970 €, et de l'amélioration du rendement des placements du groupe à 555 691 €. Ces effets positifs sur le résultat financier ont cependant été partiellement compensés par la dépréciation du compte courant de la filiale CARTE ET SERVICES d'un montant de 1 497 612 €.
- En outre la Société doit comptabiliser un résultat exceptionnel positif de 1 652 176 € suite à la cession des 35 % de titres qu'elle détenait dans TUTOR.
- Les conventions d'intégration fiscale signées entre la Société et ses filiales génèrent un produit d'intégration de 1 139 667 €.

- La Société enregistre donc un bénéfice pour l'exercice de 2 098 477 €. Nous vous rappelons que la perte nette de l'exercice 2009 s'élevait à 73 420 €.
- Compte tenu de ces éléments, le total bilan à la date de clôture ressort à 61 131 828 €. Il était de 49 972 642 € au 31 décembre 2009.

▪ **Évolution prévisible**

L'amélioration des résultats et la structure bilancielle solide permettent d'envisager avec confiance les développements futurs.

▪ **Événements importants intervenus depuis la date de clôture**

Dans la continuité des exercices précédents et afin de maintenir ses efforts de réorganisation le Groupe a prévu la fermeture de son site de Rungis, et le transfert de certaines activités. Un plan de sauvegarde de l'emploi lié à ces restructurations a été initié à la fin de l'exercice 2010. Une personne de la Société est concernée par ce plan.

▪ **Activités en matière de recherche et de développement**

Divers programmes de développement ont été initiés au cours de l'exercice écoulé. Ceux-ci sont listés ci-après :

- Projet RETAIL : ce projet consiste à utiliser le Terminal de Paiement Électronique à d'autres fins que celles normalement prévues. Un brevet a également été déposé afin de protéger cette innovation.
- Projet MONETIQUE : ce projet a pour objectif de développer des briques technologiques monétiques à valeur ajoutée afin d'apporter des services complémentaires et utiles aux clients utilisateurs.

Ces programmes ouvrent droit au Crédit Impôt Recherche comme précédemment explicité.

▪ **Activités et résultats des filiales**

Sociétés	Chiffre d'affaires (en K€)	Résultat net (en K€)
Carte & Services	15 561	-1 482
AFONE Sécurité	5 342	1 002
AFONE Services	974	1
AFONE Financement	4 856	353
AFONE Call	1 166	42
PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE*	35 327	3 251

* CA et Résultat net pour l'exercice 2010. Acquisition par AFONE en date du 3 décembre 2010

▪ **Progrès réalisés – difficultés rencontrées**

La croissance du chiffre d'affaire est actuellement rendue possible par le développement rapide de l'activité Mobile.

Les investissements importants réalisés en 2010 par le Groupe dans le cadre d'une optimisation de sa relation client ont engendré quelques perturbations lors de sa mise en production effective. Celles-ci ont cependant été maîtrisées par l'ensemble des collaborateurs concernés par ses perturbations.

▪ **Perspectives d'avenir**

L'augmentation du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice clos et la tendance positive pour le début de l'exercice devraient nous permettre de conforter notre position sur le marché.

L'activité Mobile est conforme aux prévisions et la croissance générale des sociétés du Groupe devrait nous permettre de maintenir notre niveau de rentabilité.

▪ **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société**

Le développement des affaires est conforme aux attentes de la Société.

▪ **Description des principaux risques et incertitudes**

- ✓ La vive concurrence dans le secteur sur lequel intervient AFONE pourrait entraîner une baisse des parts de marché ou de la rentabilité de ses activités.

AFONE doit faire face à une concurrence très vive dans les principaux marchés sur lesquels elle opère. Face à cette concurrence et dans l'objectif d'accroître ou maintenir ses parts de marchés, le Groupe a été conduit à développer de nouveaux services, ainsi qu'à procéder à des investissements importants.

Si l'accroissement de la concurrence sur les services de base ne permettait pas à AFONE de maintenir ses parts de marché ou conduisait à réduire significativement ses marges, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

- ✓ La crise économique actuelle pourrait affecter l'activité d'AFONE de manière significative, notamment par son impact sur son chiffre d'affaires ou le développement des nouveaux services.

La crise économique s'est traduite au cours des dernières années par un ralentissement prononcé de l'économie française qui pourrait se prolonger ou s'aggraver si les incertitudes concernant l'économie mondiale et notamment européenne perdure.

La détérioration de l'activité économique et son impact sur la consommation des ménages et des entreprises, ainsi que l'anticipation d'un retour éventuel à des conditions inflationnistes sont autant d'éléments qui pourraient affecter de manière significative l'activité, le chiffre d'affaires et les résultats d'AFONE. Le partenariat avec un groupe comme Leclerc pourrait néanmoins permettre de se positionner de manière favorable vis-à-vis du consommateur.

De plus, la crise économique est génératrice de risques sur les créances clients, tels que l'allongement des délais de paiement des clients avec un impact sur le besoin en fonds de roulement, et l'accroissement des impayés.

- Les activités et le résultat d'AFONE pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs, réglementaires ou de politique gouvernementale.

Les activités et le résultat d'exploitation d'AFONE pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs, réglementaires ou de politique gouvernementale, et notamment par des décisions prises par les autorités réglementaires et les autorités de la concurrence en ce qui concerne :

- L'octroi, la modification ou le renouvellement de licences,
- La tarification des services,
- L'instauration de nouvelles taxes ; ainsi, la loi de réforme de l'audiovisuel public a instauré une taxe de 0,9 % sur le chiffre d'affaires taxable des opérateurs télécoms dont AFONE.

De telles décisions pourraient affecter le chiffre d'affaires et les résultats du groupe de manière significative.

▪ **Utilisation par la Société des instruments financiers**

L'utilisation d'instruments financiers par la Société n'a pas de conséquences significatives sur l'évaluation de son actif et de son passif.

▪ **Informations sur les délais de paiement**

En K€	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
Total des dettes fournisseurs	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10
		3 032	6 631	1 720	3 138	18	35	4 028

▪ **Prises de participation et de contrôle**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la société AFONE a procédé à l'acquisition de la totalité des titres de la société PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE SA.

▪ **Conséquences sociales et environnementales de l'activité**

La gestion administrative ainsi que la prise en compte des spécificités locales restent le socle du développement des ressources humaines du Groupe mais l'essentiel des efforts se concentre vers l'accompagnement des managers et la gestion des mobilités fonctionnelles ou géographiques.

Les équipes RH, sous l'impulsion du directeur des Ressources Humaines Groupe, développent une approche concrète de la gestion des hommes où chaque collaborateur est impliqué, qui s'illustre par :

L'organisation d'entretiens professionnels annuels d'évaluation, qui concernent tous les salariés du Groupe. Ces entretiens « manager-collaborateur », importante démarche de management, ont pour but d'améliorer la performance des salariés, de mettre en avant leurs potentiels et d'accompagner ainsi au mieux la gestion des ressources humaines du Groupe. Les objectifs de ces entretiens sont l'évaluation de l'année écoulée, la définition et la planification des objectifs futurs, le maintien et le renforcement des conditions de performance et le développement des compétences.

- La mise en œuvre de systèmes d'informations RH, permettant d'automatiser un certain nombre de tâches, notamment grâce à un accès direct pour les collaborateurs et les managers, à la gestion des plannings de présence, des congés... Des processus collaboratifs complémentaires sont déployés régulièrement.
- La mise en place d'une démarche active d'intégration et de formation, notamment pour le personnel employé dans l'encadrement commercial.

Ces outils et les démarches de développement de compétences sont destinés à trois pôles métiers regroupant les fonctions opérationnelles du Groupe :

- les fonctions commerciales (itinérants, sédentaires, grands comptes ...),
- les fonctions commerciales supports (développement, audit & qualité, marketing, achats, e-commerce, service clients et SAV, informatique décisionnelle ...),
- les fonctions supports administratives (commercial opérationnel, juridique, ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, frais généraux, back office, logistique, informatique...).

Par ailleurs, AFONE s'est conformée depuis 2005 à certaines obligations de collecte des appareils usagers *via* son activité de distribution directe.

Les utilisateurs finaux sont invités à retourner au centre logistique du Groupe les matériels usagés. En fonction de l'état de ces matériels, ils sont soit recyclés, soit remis en état de fonctionnement optimal afin de servir au dépannage des clients.

Concernant l'obligation de reporter le coût de l'élimination des déchets sur les documents de vente et les factures, entrée en vigueur le 15 novembre 2006, AFONE a intégré au sein de son système informatique le barème correspondant.

2. LES RESULTATS

2.1 L'affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 2 098 476,93 euros de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice	2 098 476,93 euros
- Report à nouveau antérieur	6 016,96 euros
- Prélèvement sur les réserves, du poste "prime d'émission, de fusion et d'apport", soit	389 670,11 euros

Affectation :

- Distribution à titre de dividende	2 494 164,00 euros	
Totaux	2 494 164,00 euros	2 494 164,00 euros

Ainsi, le dividende revenant à chaque action, serait de 0,40 €, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

2.2 Le paiement des dividendes

Ce dividende serait payable le 27 mai 2011 et le détachement du coupon interviendrait le 24 mai 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

2.3 Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2009	0,02 €	-	0,30 €
31 décembre 2008	-	-	-
31 décembre 2007	-	-	-

2.4 Les charges non déductibles fiscalement

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code général des impôts, soit la somme de 27 614 euros, qui n'a généré aucun impôt.

3. LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.1 L'actionnariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la société au 31 mars 2011, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, de 15 %, du cinquième, du quart, de 30 %, du tiers, de la moitié, des deux tiers, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Seuils en capital	Seuils en droits de vote
Détenant plus de 5 %	Néant	Awys Concert familial DURAND-GASSELIN
Détenant plus de 10 %	Fintech Awys Concert familial DURAND-GASSELIN	Néant
Détenant plus de 15 %	Néant	Fintech
Détenant plus de 20 %	Néant	FL Finance
Détenant plus de 25 %	FL Finance	Néant
Détenant plus de 30 %	Néant	Néant
Détenant plus de 33,33 %	Concert familial FOURNIER	Concert familial FOURNIER
Détenant plus de 50 %	Concert FOURNIER DURAND-GASSELIN	Concert FOURNIER DURAND-GASSELIN
Détenant plus de 66,2/3 %	Néant	Néant
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Cette liste a connu les modifications suivantes depuis l'établissement du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Le 8 avril 2010, dans le cadre des termes de l'accord d'actionnaires du 5 mars 2010 ayant fait l'objet le 1^{er} février 2010 d'une demande de dérogation auprès de l'AMF de déposer une offre publique d'achat, Monsieur Philip FOURNIER a apporté à la société FL FINANCE 1 400 000 actions de la Société, ce qui a eu pour conséquence le franchissement à la hausse par FL FINANCE des seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 %, en capital et en droits de vote.

Le 30 juin 2010, un reclassement des titres de la Société détenus par Monsieur Eric DURAND-GASSELIN au profit de la société AWYS a eu lieu au sein du concert FOURNIER DURAND-GASSELIN, ayant eu pour conséquence le franchissement à la hausse de par AWYS des seuils de 5 % et 10 % en capital et de 5 % en droits de vote. Corrélativement, Monsieur Eric DURAND-GASSELIN a le même jour franchi à la baisse le seuil de 5 % en capital.

Ce reclassement ayant entraîné la suppression du droit de vote double attachés aux actions apportées à AWYS par Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, la société FINTECH a franchi le même jour, à la hausse, le seuil de 15 % en droits de vote.

3.2 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites aux paragraphes **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessus et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** à **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-après.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

- Un pacte d'actionnaires signé le 5 mars 2010 entre M. Philip FOURNIER et M. Éric DURAND-GASSELIN, constitutif d'une action de concert, a été porté à la connaissance de la société. Il prévoit un engagement de concertation avant les assemblées générales et une information préalable à tout projet de cession d'actions de la société par l'une ou l'autre des parties.
- Il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite "Loi Dutreil" du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires (articles 9 et 10 des statuts de la société).
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

3.3 Les actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée par la société n'en détient une quelconque quotité de capital.

3.4 Avis de détention et aliénation de participation croisée

Au cours de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes, aucun avis de détention ni d'aliénation de participation croisée n'a été délivré, ni reçu, par notre société.

3.5 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre de notre programme de rachat d'actions, la société a procédé, entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées :	10 000
Cours moyen des achats :	5,93 €
- Nombre d'actions vendues :	0
Cours moyen des ventes :	n/a €
- Montant total des frais de négociation :	237,17 €
- Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice :	21 203
Valeur évaluée au cours d'achat :	149 269 €
Valeur nominale :	0,10 €

Motifs des acquisitions	% du capital	Volume d'actions utilisées
Actionnariat salarié (attributions gratuites d'actions)	100 %	21 203
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-	-
Opérations de croissance externe	-	-
Annulation	-	-
Animation du cours	-	-

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

3.6 Les délégations financières

3.6.1 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes expire le 28 juillet 2011.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au conseil d'administration, pour une nouvelle période de 26 mois, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 500 000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'assemblée.

3.6.2 Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 28 juillet 2011. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

3.6.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 500 000 euros.

Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 50 000 000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si ces souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les trois quarts de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

3.6.2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

- **Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 500 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 50 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les trois quarts de l'émission décidée,

– répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

▪ **Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 500 000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 50 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

▪ **Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital**

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce, d'autoriser le conseil d'administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou par placement privé à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission ne pourrait être inférieur, au choix du conseil d'administration :

- Au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission,
- Ou au prix moyen pondéré par le volume de l'action arrêté en cours de séance au moment où le prix d'émission est fixé,
- Dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %.

3.6.2.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

3.6.3 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

3.6.4 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'assemblée générale extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

3.6.5 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 1 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devraient ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourrait être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, le conseil d'administration serait autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

3.7 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues

Nous vous proposons de conférer au conseil d'administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 19 mai 2010.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires,

- Assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 30,00 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 18 706 230 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

4. LES MANDATAIRES

4.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires, durant l'exercice écoulé, figure en annexe du présent rapport.

4.2 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration par la présente assemblée.

4.3 Les rémunérations des mandataires

Tableau 1

Ce tableau présente une synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux fournis dans les tableaux suivants. Ces tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec leur mandat par (i) la société, (ii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, (iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Lorsque la société cotée appartient à un groupe, l'information sur la rémunération du dirigeant mandataire social porte sur les sommes dues, par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, en lien avec le mandat exercé dans la société cotée.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

M. Philip FOURNIER	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	217	223
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	217	223
M. Éric DURAND-GASSELIN	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	204	205
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	204	205

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Philip FOURNIER Président-Directeur général	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	214	214	217	217
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature (voiture)	3	3	6	6
TOTAL	217	217	223	223
Éric DURAND-GASSELIN Directeur général délégué	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	204	212	205	205
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature (voiture)	0	0	0	0
TOTAL	204	212	205	205

Tableau 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

- néant -

Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

- néant -

Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

- néant -

Tableau 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

- néant -

Tableau 7 - Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

- néant -

Tableau 8 - Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions

- néant -

Tableau 9 - Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

- néant -

Tableau 10 - Cumul mandat social / contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence

- néant -

Nous vous précisons par ailleurs que Monsieur Vincent KEMMOUN, seul mandataire social non dirigeant de la société, n'a perçu aucune rémunération à quelque titre que ce soit, tant de la part de la société que de la part de sociétés contrôlées par la société.

5. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

6. LES SALARIES

6.1 La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détenaient aucune participation, telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la société.

7. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

8. LES MODIFICATIONS STATUTAIRES

8.1 Mise en conformité des statuts avec l'évolution législative

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires destinées à mettre nos statuts en conformité avec les dispositions de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 et le décret n° 2010-1619 du 23 décembre 2010.

Ces modifications portent plus précisément sur les points suivants :

- Article 6 : remplacement de l'organisme chargé de la compensation par le dépositaire central pour la demande d'identification des actionnaires au porteur (article L. 228-2 du Code de commerce) ;
- Article 14 : suppression de la représentation du conseil d'administration par son président ;
- Article 18 : les actionnaires de sociétés cotées sur Euronext peuvent désormais se faire représenter en assemblée par la personne physique ou morale de leur choix.

8.2 Adaptations statutaires

Nous vous demandons enfin de modifier les articles 12 et 20 des statuts.

8.2.1 Modification de l'article 12

Nous vous proposons d'introduire dans les statuts la faculté de recourir à des moyens de télécommunication, et non plus seulement de visioconférence, pour les réunions du conseil d'administration. A cette fin, il est nécessaire que les statuts le prévoient.

8.2.2 Modification de l'article 20

L'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 a supprimé de la compétence exclusive de l'assemblée générale ordinaire la faculté d'émettre des obligations, en laissant toutefois aux statuts la possibilité de maintenir cette compétence, ce qui était le cas pour la société jusqu'à présent.

Nous vous proposons de supprimer dans les statuts cette compétence exclusive, afin de permettre désormais au conseil d'administration, sur ses seules décisions, d'émettre des obligations.

* *
*

Le conseil d'administration

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE (Article L. 225-100 al. 7 C. com.)

Objet de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents ¹	Utilisations au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 23/03/2011 ¹	Montant résiduel ¹ au 23/03/2010
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	28/05/2009	28/07/2011	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	28/05/2009	28/07/2011	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	28/05/2009	28/07/2011	500 000 €	-	-	500 000 €
<i>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies</i>	28/05/2009	28/07/2011	500 000 € et 10 % du capital social par période de 12 mois	-	-	500 000 € 10 % du capital social par période de 12 mois
Autorisation d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, avec suppression du DPS	28/05/2009	28/07/2011	500 000 €	-	-	500 000 €
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	28/05/2009	28/07/2011	500 000 € et 10 % du capital social par période de 12 mois			500 000 € 10 % du capital social par période de 12 mois
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	28/05/2009	28/07/2011	6 235,41 € (1 % du capital social à la date de l'AG)	280,00 € (attribution gratuite de 2800 actions existantes)	980,00 € (attribution gratuite de 9 500 actions existantes)	4 975,41 €

¹ Préciser le nombre et la nature des valeurs mobilières, droits ou options émis ou attribués, et le montant de l'augmentation de capital en résultant immédiatement ou à terme.

IX – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A LA GOUVERNANCE ET AU CONTRÔLE INTERNE

Chers actionnaires,

L'article L. 225-37 du Code de commerce dispose que dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion,

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux,
- des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ce rapport précise également, lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été et le lieu où ce code peut être consulté.

Enfin, le rapport indique les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et présente les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2011.

1. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » édité par MiddleNext en décembre 2009 (ci-après le "Code de Référence").

Le Code de Référence est disponible sur le site de MiddleNext : www.middlenext.com.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Il est précisé qu'aucune disposition du Code de Référence n'est écartée par la société.

1.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs, tous de nationalité française :

- Monsieur Philip FOURNIER, président-directeur général, 54 ans, possédant directement et indirectement, dans le cadre d'un concert familial, 2 615 700 actions de la société ;

- Monsieur Éric DURAND-GASSELIN, administrateur et directeur général délégué, 46 ans, possédant directement, dans le cadre d'un concert familial, 674 013 actions de la société ;
- Monsieur Vincent KEMMOUN, administrateur, 45 ans, possédant 715 actions de la société.

▪ **Indépendance des membres du conseil**

Monsieur Vincent KEMMOUN est considéré, au regard des dispositions du Code de Référence, comme administrateur indépendant.

En effet, selon la huitième recommandation du Code de Référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

▪ **Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil**

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres trois hommes et aucune femme.

La société est consciente de la nécessité d'augmenter progressivement, dans la mesure du possible, la représentation des femmes au sein du conseil, et s'emploiera dans les délais légaux à se mettre en conformité avec la législation à cet égard.

1.1.2 Le cumul des mandats

Le tableau ci-annexé indique précisément des dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, et mentionne pour chacun d'eux la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

1.1.3 Les conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux administrateurs de préparer utilement les réunions, le président s'efforce de leur communiquer préalablement toutes informations et tous documents nécessaires.

Les projets de comptes annuels, de comptes consolidés et du rapport de gestion leur ont été communiqués préalablement à la réunion du Conseil d'administration du 23 mars 2011 arrêtant les comptes annuels.

Chaque fois qu'un administrateur en fait la demande, le président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires souhaités.

Les délégués du comité d'entreprise bénéficient, dans les mêmes délais, des mêmes informations que les administrateurs.

1.1.4 La tenue des réunions du conseil d'administration

Les convocations sont faites généralement par écrit, ou par courriel, au moins trois jours avant la date de la réunion, ou bien verbalement en cas de nécessité.

Durant l'exercice 2010, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois, au siège social. Par ailleurs, le conseil s'est réuni régulièrement de manière informelle durant l'année pour évoquer la stratégie et l'organisation de la société.

Sur cette période, au moins les deux tiers des administrateurs ont assisté aux réunions du conseil.

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil, dans les mêmes formes que les administrateurs. Ils n'ont toutefois assisté qu'au conseil d'administration arrêtant les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels, et y ont effectivement participé.

1.1.5 Évaluation des travaux du conseil

Le conseil procède régulièrement à une auto-évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions. Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du conseil a été jugé satisfaisant.

1.2 Conseil se réunissant sous forme de comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 et notamment aux recommandations concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi qu'aux recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit.

Nonobstant la recommandation du rapport précité sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 (§7.2) en ce sens, il n'a pas été jugé utile que le conseil comprenne au moins un administrateur indépendant et compétent en matière financière ou comptable, pour les raisons suivantes : Monsieur Vincent KEMMOUN, membre du conseil d'administration et considéré comme administrateur indépendant au sens du Code de Référence, sans toutefois disposer de compétences particulières en matière financière et comptable, dispose cependant d'une expérience professionnelle suffisamment pertinente pour remplir son rôle dans des conditions satisfaisantes.

Le Président exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit. La Présidence de la réunion est alors confiée à Monsieur Vincent KEMMOUN, considéré comme administrateur indépendant.

Cependant à titre exceptionnel, le Président Directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets abordés, et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le comité est chargé d'assurer le suivi : a) du processus d'élaboration de l'information financière, b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, c) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration s'est réuni en formation de comité d'audit pour la première fois le 23 mars 2011, en préambule de la réunion du conseil d'administration ayant arrêté les comptes annuels.

Les membres du comité ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

1.3 Limitation des pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué par le conseil d'administration

Conformément aux statuts de la société, le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve des limitations imposées par la loi.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général, ni à ceux du directeur général délégué.

1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

1.4.1 Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, notamment en se référant au Code de Référence.

- **Rémunérations fixes et variables**

La rémunération du président-directeur général et celle du directeur général délégué ne sont pas fixées en fonction des résultats dégagés par la société, mais résulte de leurs rôles de management de la société. Ils bénéficient donc à ce titre d'une rémunération fixe.

- **Stocks options et attributions gratuites d'actions**

Aucun mandataire social ne bénéficie de stock options ou d'attribution gratuite d'actions.

- **Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

- **Retraites**

Aucun engagement de retraite supplémentaire à cotisations définies ou à prestations définies n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

- **Avantages en nature**

Le président-directeur général bénéficie d'un avantage en nature consistant en la mise à sa disposition d'un véhicule de fonction.

1.4.2 Rémunération des administrateurs

L'assemblée générale n'a pas fixé de jeton de présence pour l'exercice écoulé.

L'administrateur non mandataire social de la société ne perçoit ainsi aucune rémunération de la société.

1.5 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la société sont celles prévues par l'article 18 des statuts ainsi que celles prévues par la loi.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce, (ii) adresser une procuration à la société sans indication de mandat, (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

1.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code du commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion et dans les statuts de la société. Il est toutefois précisé ici qu'il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, un droit de vote double étant accordé aux actionnaires inscrits au nominatif du capital social de la société depuis plus de deux ans.

2. PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

Le dispositif de contrôle interne du groupe AFONE (ci-après le "**Groupe**") est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Étant implanté sur l'ensemble du territoire métropolitain, et comptant dix entités juridiques différentes, le Groupe a organisé son système de contrôle interne au travers :

- de modes d'organisation spécifiques,
- de politiques et de procédures.

En ce qui concerne le contrôle interne financier, les fonctions Comptabilité et Contrôle de gestion jouent un rôle particulièrement important dans le dispositif. Le contrôle interne d'AFONE s'appuie sur un ensemble de valeurs et principes d'action et de comportement.

2.1 Valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe

La Direction Générale d'AFONE rappelle régulièrement aux managers du Groupe les valeurs de celui-ci et explicite les principes d'action à mener à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement.

Il rappelle également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque se doit de respecter, et notamment à l'égard des clients dans un document intitulé : « Une piste pour améliorer votre relation client ».

Une sensibilisation aux principes d'action et aux principes de comportement individuel est périodiquement relayée par l'ensemble de la ligne managériale auprès des équipes.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un rappel régulier destiné à mobiliser l'attention des collaborateurs et des administrateurs du Groupe sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les "initiés permanents").

2.2 Principales fonctions impliquées dans le pilotage du dispositif de contrôle interne

2.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration assure le contrôle du fonctionnement général de la Société. Il approuve l'organisation ainsi que le dispositif de contrôle interne.

2.2.2 Les acteurs exécutifs

Les acteurs ayant un pouvoir de contrôle au sein de la société sont l'audit interne spécialisé dans les process automatisés, la direction financière, et la direction générale (président directeur général et directeur général délégué).

▪ Audit interne spécialisé dans les process automatisés

Par l'intermédiaire de ses missions d'audit, l'audit interne a pour vocation d'aider le Groupe à assurer et maintenir un niveau de procédures adaptées à sa dimension. Un focus particulier est porté sur l'ensemble de processus à caractère automatisé.

En 2010, Les missions de l'audit interne ont porté principalement, à la demande de la Direction du Groupe, sur le nouveau système d'information mis en production en juin 2010.

Dans ce cadre, l'audit interne est intervenu en soutien aux Directions opérationnelles du Groupe dans leur démarche propre d'identification de leurs risques majeurs et dans la rédaction de recommandations d'améliorations.

▪ Direction Financière

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière du Groupe assume principalement les missions suivantes :

- produire les comptes consolidés du Groupe et les comptes sociaux d'AFONE S.A. et de ses filiales dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe ;
- piloter le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel, et trimestriel permettant au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe ;
- produire la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'Administration ;

- concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;
- identifier et réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

Les différentes fonctions exercées par la direction financière sont séparées entre ses différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

La direction financière assure le contrôle et le suivi des activités de trésorerie par l'établissement mensuel de tableaux de flux de trésorerie. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées pour le Groupe par la direction du financement trésorerie.

▪ **Direction Générale**

La Direction Générale définit, conjointement avec la Direction Financière, l'organisation générale du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et assure sa mise en œuvre.

Pour ce faire, la Direction Générale fixe clairement les rôles et les responsabilités des personnes concernées par ce dispositif et réalise un suivi régulier des ces dernières par le biais de réunions et/ou compte-rendus hebdomadaires.

La Direction Générale assure également tous les contrôles nécessaires à la bonne conduite des affaires du Groupe et notamment :

- Le contrôle des transactions qui est centralisé au niveau des deux membres de la direction générale.
- La signature de tous les ordres de paiements quels qu'ils soient. La direction financière n'a pas ce pouvoir.

2.3 Dispositifs de contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation décrite ci-dessous.

La direction générale, les directions opérationnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Le contrôle interne de la société est construit sur la base d'une stricte séparation des fonctions d'engagement de comptabilisation et de décaissement.

Les procédures de contrôle interne financier s'appuient sur un ensemble de procédures spécifiques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (voir section ci-dessous).

2.4 Procédures spécifiques de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- la Direction Financière du Groupe (voir ci-dessus) ;
- le reporting comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe.
- le suivi et le contrôle de l'ensemble des métiers comptables et financiers au sein du siège social de la société mère.

2.4.1 Le reporting comptable et de gestion unifié

Toutes les directions du Groupe s'inscrivent dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe, qui comporte trois composantes fondamentales :

- le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques ;
- le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe ;
- le processus de reporting de gestion.

▪ **Le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques**

Le processus budgétaire du Groupe insiste sur la nécessité d'une mise à jour régulière des prévisions internes et sur l'engagement du management. Il est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Le budget doit refléter l'ambition du Groupe à chaque niveau de l'organisation. Il se compose d'une ambition annuelle et de prévisions mises à jour en juin, incluant l'ambition actualisée du second semestre.

Le dossier budgétaire est composé :

- des liasses alimentées des données commerciales ;
- des investissements détaillés par projet ;
- d'une analyse des risques et des opportunités.

Dans le cadre du processus budgétaire, des indicateurs de mesure de la performance sont établis par le Contrôle de Gestion et font l'objet d'une analyse. Le budget et les prévisions mises à jour sont mensualisés pour servir de référence au reporting mensuel du Groupe.

▪ **Le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe**

La comptabilité pour l'ensemble des entités du Groupe est centralisée au sein d'un service basé au siège social de la société. Le contrôle de gestion est également centralisé au siège social.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes de la Société et établit mensuellement les déclarations fiscales et sociales qui lui incombent.

Une prévision budgétaire est réalisée à la fin de l'exercice précédent au titre de l'exercice 2010 et révisé une fois (Quarterly Business Review ou QBR) durant l'année afin d'être réajusté en fonction des événements commerciaux et/ou sociaux impactant le Groupe.

Le Groupe applique les normes comptables IAS/IFRS. Les informations relatives à la consolidation des comptes du Groupe sont élaborées par la direction financière en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable.

La fonction financière contribue à l'élaboration de l'information financière qui est diffusée au conseil d'administration de la société, aux actionnaires et au public. Les éléments d'information financière destinés à être publiés sont transmis pour validation à la direction générale de la société avant diffusion.

D'autre part, les informations juridiques destinées aux actionnaires et au public sont élaborées en collaboration avec le cabinet d'avocats de la société.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent :

- à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe ;
- pour la clôture annuelle, sous la forme d'un audit des comptes sociaux et consolidés ;

- dans le cadre de mission de la revue des procédures du contrôle interne.

Ils apportent ainsi une référence d’audit qui vient en complément du processus d’évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Générale.

▪ **Le processus de reporting de gestion**

Le processus de reporting est une composante majeure du dispositif de contrôle et d’information financière. Il constitue l’outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction Générale du Groupe.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l’analyse mensuelle à chaque niveau de l’organisation du Groupe, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Ce principe de fonctionnement, établi entre les fonctions contrôle de gestion et comptabilité, se décline à l’ensemble des entités du Groupe et à chaque niveau de l’organisation (unité d’affaires, division et Groupe).

La définition des contenus et supports du reporting Groupe qui permettent de suivre la réalisation des objectifs du Groupe, est établie sur une base régulière et homogène. Les données financières du reporting sont principalement issues des outils du Groupe et les formats du reporting sont standardisés.

Les reportings sont validés par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe.

Ce reporting permet le suivi des indicateurs de gestion et de performance du Groupe, et s’articule autour :

- d’un reporting hebdomadaire qui a pour vocation de fournir à la Direction Générale les indicateurs opérationnels clés pour le Groupe et les faits majeurs de la semaine ;
- des reportings mensuels détaillés par segment et ligne de métier ; ils incluent des indicateurs financiers et opérationnels.

2.4.2 Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d’élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d’unification, ce qui induit :

- l’homogénéité du référentiel, des méthodes comptables ;
- l’utilisation d’un outil informatique de consolidation et de reporting commun au Groupe.

La Direction comptable Groupe a pour mission de définir et de diffuser les politiques comptables du Groupe afin de permettre la production des comptes consolidés sous référentiel IFRS.

2.5 Évolution du dispositif de contrôle interne

Le Groupe souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Aussi, le Groupe entend-il faire évoluer son environnement de contrôle en fonction de l’évolution de son activité, de son environnement et de sa taille.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d’amélioration sont ouvertes pour les années à venir :

- Le contrôle financier : le développement du Groupe le conduit à porter une attention très particulière au suivi financier de ses opérations. Son process se consolidera par la poursuite de la mise en place d’outils de pilotage et d’aide à la décision.
- Au-delà, la mise en place d’une cartographie des risques, la formalisation des procédures existantes et à venir au travers d’une « bible des procédures », ainsi que leur diffusion accrue, notamment au sein des filiales, devraient permettre de sensibiliser l’environnement humain du Groupe à cet objectif de suivi et de contrôle interne.

2.6 Procédure de gestion des risques

Notre Société a mis en place un dispositif d'évaluation des risques cohérent.

Un processus d'identification et d'analyse des risques, lequel inclut leur évaluation et leur couverture éventuelle, est en place au travers des contrôles réalisés par la Direction.

Le président du conseil,

Philip FOURNIER

LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2010

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*		
					Société	Forme	Fonctions ¹
Philip FOURNIER	Administrateur Président du Conseil Directeur général	19/05/2010	AG 2013	-	2R MUSIC	SARL	G
					ATLANTIC	SARL	G
					LE PRIEURE DE BEAUMONT	SCI	G
					PEPS	SCI	G
					TUDY	SCI	G
					ANGERS 1	SCI	G
					LINCOLN	SCI	G
					ULYS (en liquidation)	SCI	L
					AMIMO	SARL	G
					FINTECH	SAS	PDT
					PLA CONSTRUCTION	SARL	G
					AFONE SERVICES	EURL	CG
					AFONE SECURITE	SAS	PDT
					AFONE FINANCEMENT	SAS	PDT
					AFONE CALL	SAS	PDT
					CARTE ET SERVICES	SAS	PDT
					FAMILIS	SCI	G
					METAL-LFONE	SNC	CG
					IMOBORDO	SCI	CG
					TOUR SAINT SERGE	SCI	CG
FREMAP	SARL	CG					
ANJOU VINI	SARL	G					
SCEA DOMAINE JO PITHON	SCEA	G					
SCEA CHÂTEAU DE CHAMBOUREAU	SCEA	CG					
Éric DURAND GASSELIN	Administrateur Directeur général délégué	19/05/2010	AG 2013	Directeur des opérations (fonctions salariées)	CARTE ET SERVICES	SAS	DG
					AFONE SECURITE	SAS	DG
					AFONE FINANCEMENT	SAS	DG
					AFONE CALL	SAS	DG
					AFONE SERVICES	EURL	CG
					LINCOLN	SCI	CG
					IMOBORDO	SCI	CG
					TOUR SAINT SERGE	SCI	CG
FREMAP	SARL	CG					
Vincent KEMMOUN	Administrateur	19/05/2010	AG 2013	-	KPARTICULIER	SARL	G

¹ **Légende :**

PDT Président
 DG Directeur général
 G Gérant
 CG Cogérant
 L Liquidateur
 RP Représentant permanent

X – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'Angers

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235
DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT
DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE AFONE

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société AFONE pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société AFONE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- D'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

2 - AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à PARIS et ANGERS, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services



J. PETIT

BECOUBE



S. BERTRAND

XI – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés du Groupe sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	BECOUBE				EXPERTISES & SERVICES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
<input checked="" type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
♦ Emetteur	110 143	82 300	47,8%	44,2%	52 269	49 980	66,6%	66,7%
♦ Filiales intégrées globalement	91 350	103 700	39,7%	55,8%	26 250	25 000	33,4%	33,3%
<input checked="" type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
♦ Emetteur	28 875		12,5%	0,0%			0,0%	0,0%
♦ Filiales intégrées globalement								
Sous-total	230 368	186 000	100,0%	100,0%	78 519	74 980	100,0%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input checked="" type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input checked="" type="checkbox"/> Autres								
Sous-total	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL	230 368	186 000	100,0%	100,0%	78 519	74 980	100,0%	100,0%

XII – DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 17 mai 2011. L'avis préalable a été publié au BALO du 13 avril 2011.

1. Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 12 avril 2011 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 21.203 actions, représentant 0,34 % du capital de la société.

2. Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Opérations de croissance externe : néant
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 21.203
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant
- Annulation : néant
- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : néant

3. Nouveau programme de rachat d'actions

- Autorisation du programme : assemblée générale du 17 mai 2011
- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 623 541 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 21.203 (soit 0,34 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 602.338 actions (soit 9,66 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- Prix maximum d'achat : 30,00 €
- Montant maximal du programme : 18 142 140 €

- Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Objectifs :
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires,
 - Assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

- Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 17 mai 2011, soit jusqu'au 16 novembre 2012.

Cette publication est disponible sur le site de la société (www.afone.com).

Pour toute information : Frédéric RICHARD, tél. 02 72 73 54 17, investisseur@afone.com.

XIII – DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF et de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier, Afone a établi une liste mentionnant les informations rendues publiques par Afone S.A. au cours des douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

XIII.1 – Document de référence

Disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur le site de la société www.afone.com.

Document de référence 2009 – dépôt 24/06/2010 – n° D.10-0561.

XIII.2 – Programmes d'émission et notes d'opération :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org et visés par l'Autorité des marchés financiers.

Néant

XIII.3 – Communiqués de presse :

Disponibles sur le site de la société www.afone.com.

Date	Titre
21/01/2010	Chiffre d'affaires annuel 2009
09/02/2010	Afone rejoint le réseau de partenaires internationaux Verifone
25/03/2010	Résultats annuels 2009
26/04/2010	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010
12/07/2010	Partenariat entre Afone et Verifone
22/07/2010	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2010
03/09/2010	Afone sera présent au salon EQUIPMAG 2010 du 21 au 23 septembre 2010
21/09/2010	Afone a obtenu l'agrément « Etablissement de paiement »
21/09/2010	Afone présente AfonePilot
27/09/2010	Résultats 1 ^{er} semestre 2010
21/10/2010	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2010
07/12/2010	Opérations capitalistiques (Cession / Acquisition)

XIII.4 – Offre publique :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Mises en ligne sur le site de l'AMF aux dates suivantes :

Date	Référence
10/02/2010	210C0152
15/03/2010	210C0247

XIII.5 – Franchissements de seuil :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Mises en ligne sur le site de l'AMF aux dates suivantes :

Date	Référence
15/03/2010	210C0247
23/09/2010	210C0949
04/10/2010	210C0994

XIII.6 – Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Néant

XIII.7 – Pactes-conventions entre actionnaires :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Mises en ligne sur le site de l'AMF aux dates suivantes :

Date	Référence
15/03/2010	210C0247

XIII.8 – Déclarations des dirigeants :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Mises en ligne sur le site de l'AMF aux dates suivantes :

Date	Référence
10/08/2010	210D3783
10/08/2010	210D3784
10/08/2010	210D3785
10/08/2010	210D3786
27/08/2010	210D4010
27/08/2010	210D4011
27/08/2010	210D4012
27/08/2010	210D4013
27/08/2010	210D4014
27/08/2010	210D4015
27/08/2010	210D4016
27/08/2010	210D4017
09/09/2010	210D4235
09/09/2010	210D4236
09/09/2010	210D4237

XIII.9 – Publications au BALO :

Disponibles sur le site du BALO www.journal-officiel.gouv.fr/balo.

Catégorie	N° d'affaire	Paru le :
Publications périodiques - Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels)	1003895	25/06/2010
Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts	1001114	12/04/2010
Publications périodiques - Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels)	1000953	02/04/2010

XIII.10 – Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce :

Disponibles sur www.infogreffe.com

Néant

XIII.11 – Autres documents :

Disponibles sur le site de la société www.afone.com.

Date	Information
30/03/2010	Rapport financier annuel 2009
27/09/2010	Rapport financier du 1 ^{er} semestre 2010